



**Filieris**  
la santé en action



# 2019

**RAPPORT ANNUEL**



Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines  
Gestionnaire de l'offre de santé Filieris

**filieris.fr**



### Souvenez-vous, c'était en 2019... : la preuve par l'image

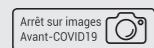
Par définition et comme tout rapport d'activité, le présent document revient sur l'année écoulée, en l'occurrence 2019. Une année durant laquelle le virus COVID-19 nous était encore inconnu, du moins n'avait pas encore touché notre pays.

Le présent rapport d'activité 2019 en général, et les visuels qui l'illustrent en particulier, doivent donc être appréhendés au regard de cette précision de contexte.

Cette information est d'autant plus importante à intégrer par le lecteur que la crise sanitaire qui a durement frappé notre territoire et notre population en ce début d'année 2020, a plus que jamais impacté le quotidien de nos collaborateurs engagés en première ligne dans la prise en soins. Nul doute que les visuels du rapport d'activité 2020 illustreront cet impact de la COVID-19 (notamment en ce qui concerne les mesures barrières appliquées par nos soignants, en complément des strictes mesures de sécurité sanitaire déjà en vigueur dans les établissements gérés par Filiaris.)

C'est pour vous rappeler, cher(e) lecteur(rice), ce décalage de contexte et vous assurer de tout l'engagement de la Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines dans la lutte face à la COVID-19 que nous nous devons de préciser grâce au pictogramme ci-dessous apparaissant tout au long du document, que les photographies qui enrichissent ce rapport d'activité ont été prises en 2019.

Bonne lecture.



06 **ÉDITORIAUX**

08 **FILIERIS, L'OFFRE DE SANTÉ DE LA CANSSM**

11 **GOVERNANCE**

- 11. Le conseil d'administration
- 12. Les commissions
- 13. L'organigramme de la CANSSM



14 **TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2019**

01

- 16. Des réponses aux besoins d'accès aux soins
- 20. Un suivi attentionné des patients

16 **UNE OFFRE DE SANTÉ FILIERIS CONSOLIDÉE**

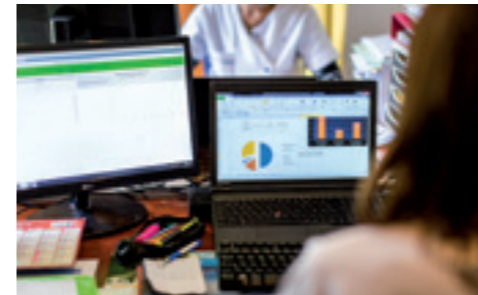


- 24. Des résultats améliorés pour garantir la pérennité de l'offre Filiaris

- 26. Une offre de santé qui s'adapte et se développe

02  
31 **VERS UN OPÉRATEUR DE SANTÉ EFFICIENT**

- 31. Une organisation en mouvement pour plus d'agilité
- 33. Des politiques nationales dynamiques
- 34. Des systèmes d'information modernisés au service des équipes
- 35. La responsabilité sociétale au cœur des actions engagées



03

- 36. L'évolution des métiers
- 37. Des collaborateurs accompagnés
- 39. Un dialogue social renouvelé

36 **DES COMPÉTENCES ADAPTÉES AUX DÉFIS ORGANISATIONNELS**



04  
40 **LA QUALITÉ DE SERVICE SUR LES MISSIONS ASSURANTIELLES**

- 40. L'assurance-maladie et l'assurance accidents du travail et maladies professionnelles
- 42. L'assurance vieillesse, invalidité, décès
- 43. L'action sanitaire et sociale



45 **DONNÉES FINANCIÈRES**

- 45. La maîtrise des risques
- 45. La certification des comptes
- 46. Bilans et compte de résultat



Philippe Georges

Président

« La capacité de Filieris à traverser cette épidémie souligne la pertinence des choix stratégiques opérés ces dernières années. »

Au cours de sa longue et grande histoire, la CANSSM a traversé de nombreuses épreuves. La crise provoquée par l'épidémie de Covid-19 est toutefois sans précédent et probablement l'une des plus graves. Au nom de l'ensemble du conseil d'administration, je salue la manière dont les équipes soignantes et administratives l'ont surmontée, avec courage et générosité. Nos affiliés ont été durement frappés par le virus et j'exprime une pensée de sympathie envers les familles que la Covid-19 a endeuillées.

Ce rapport dresse le bilan de l'année 2019, une période qui nous paraît déjà lointaine tant l'épidémie a distordu le calendrier. Ce regard est pourtant essentiel puisqu'il permet de mesurer l'apport des actions mises en œuvre depuis plusieurs années pour maintenir notre offre de santé et l'adapter aux besoins. La capacité de Filieris à traverser cette période inédite et inattendue souligne, au demeurant, la pertinence des choix stratégiques opérés ces dernières années.

Les conventions d'objectifs et de gestion 2014-2017 et 2018-2021, majoritairement approuvées par les conseils d'administration successifs de la CANSSM, ont profondément transformé la physionomie du régime minier. Le maintien d'une offre de santé de proximité, la diversification et la modernisation de nos établissements de santé et de nos Ehpad, la qualité de nos services à domicile, l'optimisation de notre réseau d'implantations de centres de santé : autant d'efforts, autant de réussites.

Les administrateurs, les tutelles, les partenaires et, bien sûr, les salariés de la CANSSM peuvent considérer ce bilan avec une légitime fierté.

Ce rapport rend aussi compte de l'action des institutions auxquelles nos missions d'assurances sociales ont été confiées. Nous sommes très attentifs à l'exécution de ces délégations de gestion et nous pouvons souligner l'engagement de ceux qui les exercent. Pendant la pandémie, la CNAM, la CDC et l'ANGDM ont eu à cœur de veiller à la continuité du service à rendre aux affiliés miniers.

A un an et demi du terme de notre actuelle COG et alors que notre système de santé va se réformer pour tirer les enseignements de la pandémie, les équipes de la CANSSM peuvent tourner leurs regards vers l'avenir, avec confiance.

La CANSSM et son offre de santé Filieris se transforment depuis plusieurs années. Ce rapport d'activité 2019 en apporte une nouvelle et forte illustration.

Tout au long de cette année, les équipes de Filieris ont eu à cœur de mettre en œuvre les orientations et de respecter les indicateurs de notre COG 2018-2021. Avec succès. Ainsi, nous avons agi sans relâche pour garantir la meilleure qualité de service à nos patients. Nous nous sommes mobilisés pour recruter des médecins, développer les activités de nos établissements, valoriser notre action, moderniser nos outils...

En 2019, Filieris a ouvert ou rénové plusieurs centres de santé, répondant à une attente forte de la population et des élus, conclu des conventions de partenariat avec différents acteurs de ses territoires, continué la modernisation de ses structures, amélioré ses performances économiques, sociales et environnementales.

Comment ne pas ajouter que nos résultats se sont améliorés pour la cinquième année consécutive. En 2019, comme en 2018, notre déficit a diminué de 20 %. Nous l'avons fait tout en veillant à la qualité de service avec, notamment, la démarche de certification de nos structures. Enfin, nous avons poursuivi une politique RH ambitieuse et attentionnée pour accompagner les personnels dans leurs parcours professionnels.

C'est dans ce contexte que l'épidémie de coronavirus est venue, en 2020, nous frapper, parfois très durement.

Dans l'adversité - nous sommes implantés dans les régions les plus touchées et nous travaillons au service des populations les plus fragiles - Filieris a tenu. En première ligne, nous avons rempli nos missions sans interruption, sans défaillance. Mieux, nous avons su nous adapter, nous réorganiser souvent en profondeur, contenir l'épidémie et répondre aux attentes de nos patients, résidents et affiliés, de nos tutelles nationales et régionales, de nos partenaires.

Cette solidité, cette réactivité, cette utilité, cette capacité d'adaptation forgées depuis plusieurs années et renforcées en 2019, ont été autant d'atouts majeurs pour affronter une épreuve d'une gravité et d'une intensité exceptionnelles. C'est le fruit du professionnalisme, de l'esprit de solidarité et de l'engagement des équipes de Filieris, dans la crise comme dans la durée.



Gilles de Lacaussade

Directeur général

« Nous agissons sans relâche au service de nos patients et résidents. »

UNE PRÉSENCE DANS 145 VILLES EN FRANCE



# FILIERIS, L'OFFRE DE SANTÉ DE LA CANSSM

## OUVERTS, PROCHES, À L'ÉCOUTE

### Filieris, l'offre de santé de la CANSSM

La CANSSM, Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines, a été créée en 1946 pour assurer la gestion du régime spécial de sécurité sociale des mines.

À proximité des principaux puits de mines, elle a installé un réseau de professionnels de santé, autrefois réservés aux mineurs et à leur famille.

La CANSSM dédie désormais son savoir-faire et l'expertise de ses soignants à tous les patients, au travers de son offre de santé Filieris.

### Une convention d'objectifs et de gestion pour pérenniser une offre de santé indispensable

La convention d'objectifs et de gestion (COG) de la CANSSM a été approuvée par le conseil d'administration le 28 juin 2018 et signée par les ministres chargés de la santé et du budget le 1<sup>er</sup> août 2018.

La 4<sup>ème</sup> COG de la CANSSM porte sur la période 2018-2021. Signe de la confiance des pouvoirs publics, elle promeut la poursuite de la transformation engagée par la CANSSM, dans le respect des valeurs du régime minier.

*« La CANSSM agit avec les autres acteurs locaux pour le bien-vivre de la population dans les territoires. »*

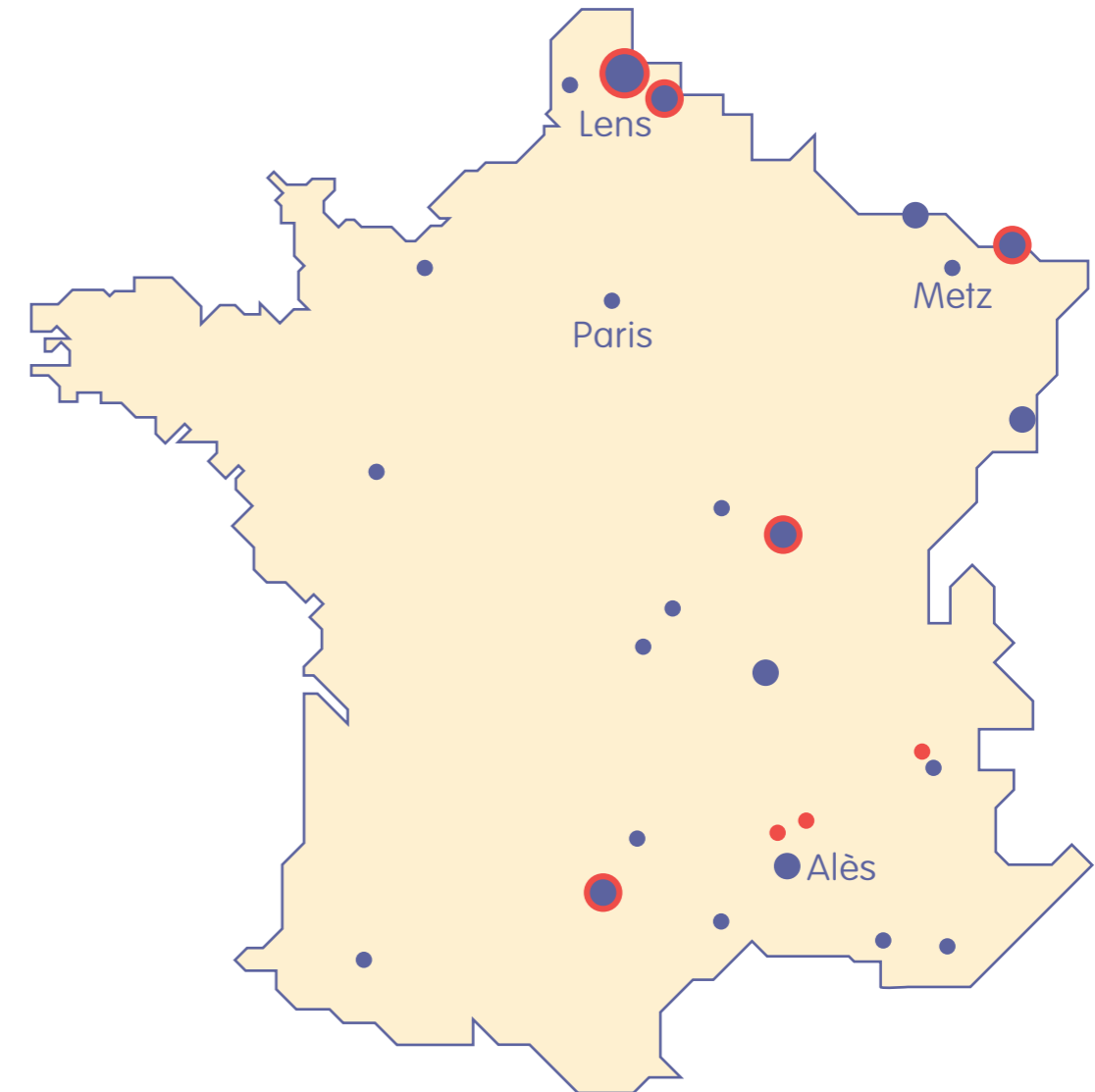
### La santé en action

La CANSSM a pour ambition de permettre à chaque patient d'accéder facilement aux soins, d'être suivi avec attention grâce à une relation qui privilégie le dialogue, de bénéficier d'un parcours de soins plus fluide et donc plus efficace.

Dans ses territoires d'implantation, les équipes de son offre de santé Filieris proposent à tout patient

des soins, des services, de l'accompagnement, de la prévention et une attention particulière pour chacun. Ainsi, au-delà de son rôle médical, elle agit avec les autres acteurs locaux pour le bien-vivre de la population dans les territoires. Attachée à ses missions historiques, aujourd'hui déléguées ou transférées à ses partenaires, la CANSSM veille également, grâce à

leur collaboration active, à la bonne qualité du service opérée par ces derniers au bénéfice de ses affiliés miniers. Ainsi, partout et pour tous, elle maintient des valeurs issues de son héritage minier : la solidarité, la qualité des soins, le travail de prévention des maladies, le suivi attentif.



- De 1 à 9 implantations \*
- De 10 à 20 implantations
- Plus de 30 implantations
- Établissement

\* Pour les centres de santé, hors consultations secondaires et annexes

#### SANTÉ AMBULATOIRE

Médecine générale et spécialisée, soins infirmiers, centres de santé dentaire, laboratoire de biologie médicale, kinésithérapie, prévention et santé publique

#### AIDE ET SOINS À DOMICILE

Aide à domicile, soins infirmiers à domicile, équipes spécialisées Alzheimer

#### SERVICES

Matériel médical, magasins d'optique

#### ÉTABLISSEMENTS

Ehpad, établissements de santé (SSR, USLD, réhabilitation respiratoire), résidence services, résidences autonomie

## CHIFFRES CLÉS (AU 31/12/2019)

**4 582**

collaborateurs

### La protection sociale des mines

**103 646** affiliés

**233 355** retraités

**2,47 Md€**

de prestations versées :

- > Maladie : 939 M€
- > Accidents du travail et maladies professionnelles : 230 M€
- > Retraite : 1,3 Md€

### L'offre de soins Filieris

**173** centres de santé dont 159 centres polyvalents, médicaux et infirmiers, et 14 centres dentaires (32 fauteuils dentaires)

**23** établissements

- > 11 établissements de soins de suite et de réadaptation intégrant 3 unités de soins de longue durée (USLD)
- > 12 établissements médico-sociaux dont 6 Ehpad

**18** services à domicile

- > 16 services de soins infirmiers (1 628 places)
- > 2 services d'aide à la personne ou services polyvalents d'aide et de soins à domicile

**1** laboratoire de biologie médicale

**1** service de vente et de location de matériel médical

**4** magasins d'optique

**27** pharmacies

**20**

EN ACTIVITÉ

**187 564**

patients en médecine générale :  
2 patients sur 3 sont désormais affiliés à un autre régime que le régime minier

Filieris représente **35%** des centres de santé polyvalents ou médicaux adhérents à l'accord national des centres de santé

**+ 3,2%** : augmentation de la patientèle dans les centres de santé Filieris

**7 383** clients de l'aide à domicile

**6 311** patients pris en charge dans les établissements de santé dont 355 en HAD (hospitalisation à domicile)

**19**



## GOUVERNANCE

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition au 21/01/2020 / 4 réunions en 2019

#### Président

Philippe GEORGES

#### Vice-présidents

Dominique DIAGO (FO)  
Salvatore DI ROSA (CFDT)  
Michel REGEREAU (ANGDM)  
Michel PASCAL (ANGDM)

#### Représentants des affiliés

**Titulaires**  
CGT

Richard CAUDY  
Bernard COSTE  
Freddy MAUGIRON

**CFDT**

Salvatore DI ROSA  
Mohamed DRICI  
Monique WENNER

**FO**

Jean-Pierre DAMM  
Dominique DIAGO  
Joëlle LIEBHARDT

**CFTC**

Eric GROH  
Gilbert LECHARDEUR  
Georges PINA

**CFE-CGC**

Francis CAYEN  
Alain CUVILLIER  
Daniel GOSSET

**Suppléants**

Jean-Paul BOYER  
Michel EIDENSCHENCK  
Hervé SABBA

Monique DAYDE  
Franco DOSSO  
Roger SAUER

Joël BIGOURD  
Gilles DUFOUR  
Marie-Paule MATHON

Kurt SCHIRLE  
Serge BOULINGUEZ  
Robert JUTKOWIAK

Pierre KOPPAL  
Daniel BROGNIART  
Roger COLONEL

#### Représentants des exploitants et anciens exploitants - ANGDM

**Titulaires**

François BAUDET  
Isabelle BITOUZET  
Sylvain DUDA  
Michel PASCAL  
Michel REGEREAU  
Christian ROUGIER  
Céline SCHUMPP  
Léon VALIN

**Suppléants**

Serge SPROCQ  
Claude PERUSSEL  
Karine ARTHUR  
Valérie BARRIERE-DUPUIS  
Eric SZYMCZAK  
Joïc BERTHAUD  
Fabienne BARDIN  
Anne-Laure CABOCEL

#### Personnalités qualifiées

Mohamed ABDELATIF  
Agnès PLASSART  
Jean-Marie SPAETH  
Jean-Dominique TORTUYAUX

#### Représentants de la CNAM

**Titulaires**  
Daniel OLLIVIER-LANNUZEL  
Jocelyne MARMANDE

**Suppléants**

Yves LAQUEILLE  
Stéphane BERNARDELLI

#### Représentants du personnel

**Titulaires**

CGT  
Karen ROSSI

**UNSA**

Xavier DEFFRENNES

**Suppléants**

Aurore DUTAILLY

Christine BERARD

#### Commissaires du Gouvernement

**Titulaires**

**Direction de la Sécurité sociale**  
Christine LABAT

**Direction du Budget**  
Richard BORDIGNON

**Suppléant**

Vincent BOULEN

#### Représentant du Ministre chargé des mines

**Direction de l'Energie**  
Anne THAUVIN

#### CEGEFI

Michel LEJEUNE

# LES COMMISSIONS

## COMMISSION DE L'OFFRE DE SANTÉ ET DE SOINS

6 réunions en 2019

- ▶ **Président**  
Richard CAUDY
- ▶ **Vice-président**  
Daniel GOSSET
- ▶ **Représentants des affiliés**
  - Titulaires**  
Richard CAUDY  
Dominique DIAGO  
Daniel GOSSET  
Gilbert LECHARDEUR  
Roger SAUER
  - Suppléants**  
Bernard COSTE  
Gilles DUFOUR  
Francis CAYEN  
Eric GROH  
Monique WENNER
- ▶ **Représentants des exploitants (ANGDM)**
  - Titulaires**  
Isabelle BITOUZET  
Sylvain DUDA  
Claude PERUSSEL  
Christian ROUGIER  
Léon VALIN
  - Suppléants**  
Karine ARTHUR  
Céline SCHUMPP  
Fabienne BARDIN  
Joïc BERTHAUD  
François BAUDET
- ▶ **Personnes qualifiées**
  - Titulaire**  
Mohamed ABDELATIF
  - Suppléant**  
Jean-Dominique TORTUYAUX
- ▶ **Représentants de la CNAM**  
Jocelyne MARMANDE  
Stéphane BERNARDELLI

## COMMISSION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

1 réunion en 2019

- ▶ **Président**  
Francis CAYEN
- ▶ **Représentants des affiliés**
  - Titulaires**  
Francis CAYEN  
Bernard COSTE  
Salvatore DI ROSA  
Joëlle LIEBHARDT  
Kurt SCHIRLE
  - Suppléants**  
Alain CUVILLIER  
Jean-Paul BOYER  
Mohamed DRICI  
Joël BIGOURD  
Robert JUTKOWIAK
- ▶ **Représentants des exploitants**
  - Titulaires**  
Karine ARTHUR  
Fabienne BARDIN  
Isabelle BITOUZET  
Christian ROUGIER  
Eric SZYMCAK
  - Suppléants**  
François BAUDET  
Sylvain DUDA  
Valérie BARRIERE-DUPUIS  
Claude PERUSSEL  
Léon VALIN
- ▶ **Personne qualifiée**  
Jean-Dominique TORTUYAUX

## COMMISSION DE GESTION

4 réunions en 2019

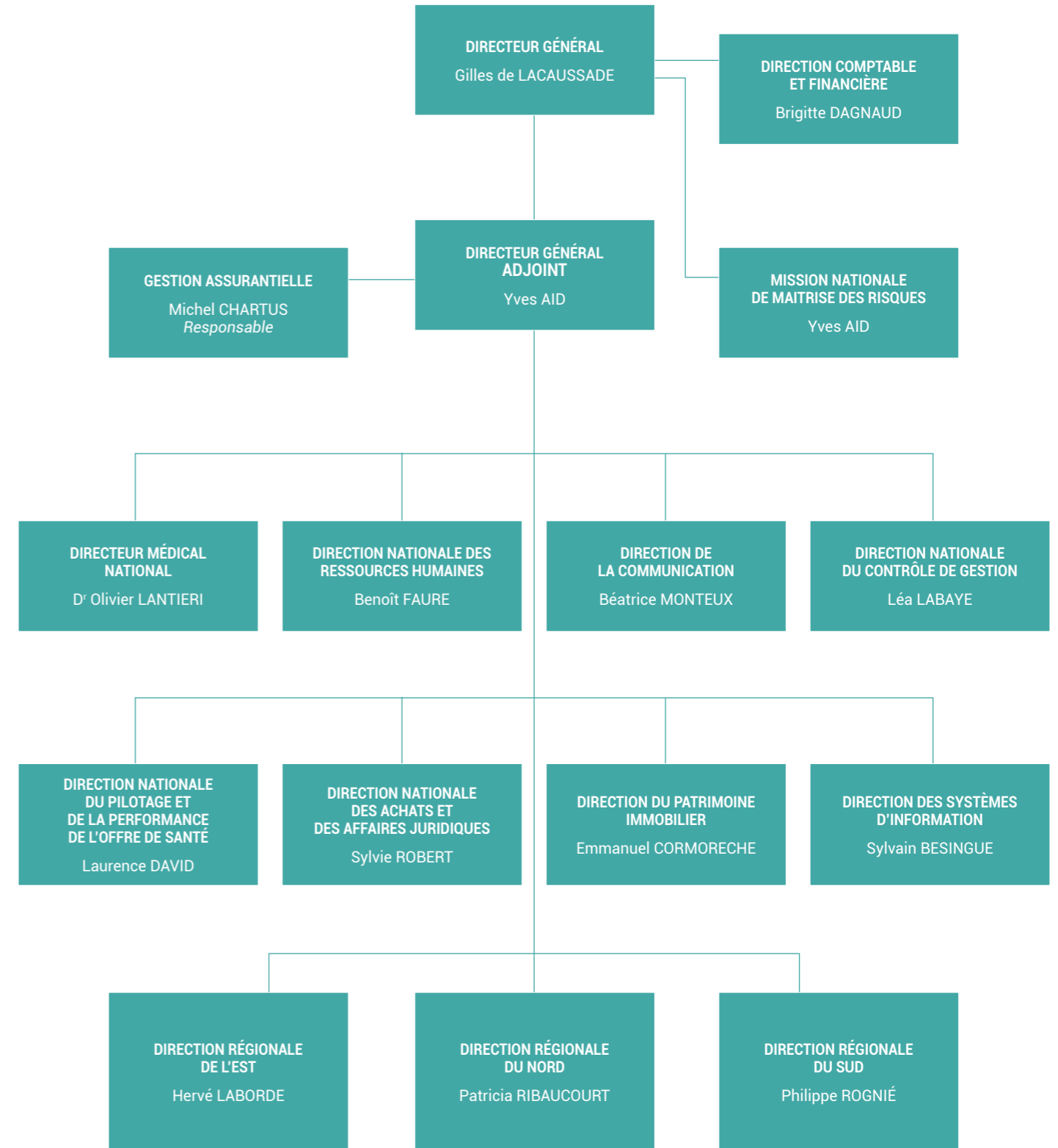
- ▶ **Président**  
Eric GROH
- ▶ **Vice-président**  
Marie-Paule MATHON
- ▶ **Représentants des affiliés**
  - Titulaires**  
Alain CUVILLIER  
Salvatore DI ROSA  
Michel EIDENSCHENCK  
Eric GROH  
Marie-Paule MATHON
  - Suppléants**  
Francis CAYEN  
Monique DAYDE  
Richard CAUDY  
Georges PINA  
Joëlle LIEBHARDT
- ▶ **Représentants des exploitants (ANGDM)**
  - Titulaires**  
Isabelle BITOUZET  
Sylvain DUDA  
Michel PASCAL  
Céline SCHUMPP  
Léon VALIN
  - Suppléants**  
Fabienne BARDIN  
Christian ROUGIER  
Claude PERUSSEL  
François BAUDET  
Michel REGEREAU
- ▶ **Représentants de la CNAM**
  - Titulaire**  
Jocelyne MARMANDE
  - Suppléant**  
Stéphane BERNARDELLI
- ▶ **Personnes qualifiées**
  - Titulaire**  
Jean-Marie SPAETH
  - Suppléant**  
Agnès PLASSART

## COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

9 réunions en 2019

- ▶ **Représentants des affiliés**
  - Titulaires**  
Hervé SABBA  
Serge BOULINGUEZ
  - Suppléants**  
Franco DOSSO  
Jean-Pierre DAMM
- ▶ **Représentants des exploitants**
  - Titulaires**  
Léon VALIN  
Sylvain DUDA
  - Suppléants**  
Anne-Laure CABOCEL  
Karine ARTHUR
- ▶ **Secrétariat**  
Philippe GOUTAS (CDC)
- ▶ **Secrétaires adjoints**
  - pour la CPAM de l'Artois**  
Sophie LECLERCQ-VOISIN,  
*manager du secteur actions contentieuses*
  - pour la CPAM de la Moselle**  
Marie-Pierre SCHOUG  
*responsable adjointe contentieux général*

# L'ORGANIGRAMME DE LA CANSSM



# TEMPS FORTS 2019



<sup>2</sup> AHNAC : Association Hospitalière Nord-Artois Clinique, partenaire de la CANSSM qui en est l'un des membres fondateurs.





## 01 UNE OFFRE DE SANTÉ FILIERIS CONSOLIDÉE

Prenant appui sur une organisation issue de son histoire, Filieris met en œuvre un projet de santé fidèle aux valeurs du régime minier et inscrit son action en parfaite cohérence avec la stratégie nationale de santé. Ouverte à tous, présente dans des zones sous-dotées médicalement, l'offre de santé Filieris est utile et indispensable aux populations. Pour garantir sa pérennité, Filieris s'adapte, se développe, élargit les services aux patients, le plus souvent dans le cadre de partenariats avec les acteurs locaux, tout en veillant à l'équilibre économique de ses structures.

### DES RÉPONSES AUX BESOINS D'ACCÈS AUX SOINS

#### Une ouverture de Filieris à toutes les populations qui s'accélère

Dans les centres de santé, 2 patients sur 3 suivis en médecine générale sont affiliés à un régime autre que le régime minier. En 2019, le taux d'ouverture a ainsi progressé de 4,1 points (68,7 %). Globalement, la patientèle augmente de 3,2 % entre 2018 et 2019 et le nombre d'actes est en légère hausse (+2,8 %) sur l'année 2019.

Cette ouverture de la patientèle progresse dans tous les secteurs : médecine générale et spécialisée, chirurgie dentaire, activité infirmière. Une progression logique qui est le résultat d'une politique d'adaptation du réseau engagée par Filieris pour maintenir la réponse de santé dans les territoires qui doivent souvent faire face à de nombreux départs en retraite de médecins libéraux.

En matière d'offre de spécialistes, l'ophtalmologie et la cardiologie restent les deux spécialités dominantes dans l'offre de santé Filieris. Deux nouvelles spécialités ont été créées en 2019 : la chirurgie orthopédique, la pédopsychiatrie. Une nouvelle profession médicale a également été proposée via des permanences de sages-femmes.

#### Des partenariats nationaux et régionaux pour une meilleure coordination

Filieris intervient de manière coordonnée avec les acteurs locaux : collectivités, associations, acteurs de la protection sociale. L'objectif : construire des parcours cohérents pour les patients et contribuer au bien vivre dans les territoires par la présence d'une solution médicale locale.

#### Filieris engagé dans les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

Acteur aujourd'hui incontournable de l'organisation des soins dans les territoires, Filieris s'engage

activement au sein de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sur ses territoires d'implantation. Le 20 juin 2019, les organismes gestionnaires de centres de santé, dont Filieris, ont signé l'accord conventionnel interprofessionnel en faveur du développement de l'exercice coordonné et du déploiement des CPTS. Ces dernières ont pour mission de coordonner les professionnels d'un même territoire autour d'un projet de santé. Les objectifs : la prévention, l'organisation des soins, l'attractivité médicale du territoire ou encore le maintien à domicile.

Du fait de son organisation, Filieris met en œuvre un projet de santé qui s'inscrit naturellement dans la philosophie des CPTS. En toute logique, Filieris est ainsi déjà associé ou à l'initiative de plusieurs communautés ou projets de communauté sur ses territoires d'implantation. Par exemple, dans les Hauts-de-France, Filieris est membre de la CPTS de Lens-La Gohelle et associé aux travaux de la CPTS de Liévin-Pays d'Artois. Dans l'Est, plusieurs démarches sont engagées en Moselle sous l'égide de l'ARS Grand Est.

#### MÉDECINE GÉNÉRALE

187 564

patients dont 58 623 patients miniers et 128 941 patients autres que miniers (+ 3,2 %).

1 025 716 actes

#### ACTIVITÉ INFIRMIÈRE

40 211

patients (dont 33,75 % autres que miniers)

1 932 057 actes

#### CHIRURGIE -DENTAIRE

20 443

patients dont 68,1 % autres que miniers

72 583 actes

66,3 %

des actes réalisés concernent une patientèle non minière

#### MÉDECINE DE SPÉCIALITÉ

198 352

actes

68,7 %

taux d'ouverture en nombre d'actes

30,1 %

des recettes

25,6 %

des recettes

#### AUTRES PARAMÉDICAUX

40 311

actes

47,7 %

taux d'ouverture en nombre d'actes



### Filieris signataire de la convention MOSAR pour la santé transfrontalière

Filieris fait partie des 16 signataires de la convention MOSAR, entre la Sarre et la Moselle. Cette convention, signée le 12 juin 2019, vise à renforcer la coopération transfrontalière, au plus grand bénéfice des populations.

En Moselle-Est, la collaboration en matière de santé entre les structures du territoire et celles de l'Allemagne frontalière est déjà une réalité. Pour les populations, cette collaboration

est essentielle, voire vitale, alors que certaines structures d'Allemagne sont géographiquement beaucoup plus proches que celles du territoire français. La convention MOSAR vient encore renforcer la collaboration des établissements de Moselle-Est, dont l'établissement Filieris de Freyming-Merlebach, avec ceux de l'Allemagne frontalière concernant notamment les spécialités des urgences cardiologiques et neurochirurgicales et à terme, des soins de suite et de réadaptation.

### Une convention de partenariat entre Filieris et le groupe AHNAC

Le 14 juin 2019, Filieris et l'AHNAC ont signé leur 1<sup>ère</sup> convention de partenariat. Cette convention de partenariat entre l'Ehpad Joseph-Porebski Filieris de Bully-les-Mines et la Polyclinique de Riaumont du groupe AHNAC (Liévin) permet aux professionnels médicaux de l'Ehpad de bénéficier d'un accès privilégié à l'équipe de gériatres de la polyclinique. Les résidents profitent ainsi d'une prise en charge personnalisée et ciblée, dans les meilleurs délais, avec un accès direct au service concerné.

Les équipes de l'Ehpad et de la polyclinique ont pour objectif de développer une culture gérontologique commune en favorisant les échanges des meilleures pratiques et la formation des personnels, mais aussi en expérimentant la télémédecine afin d'éviter les hospitalisations.

### Filieris signataire du premier contrat local de santé dans le Pas-de-Calais

Le 25 septembre 2019, Filieris ainsi que d'autres acteurs du monde de la santé se sont engagés aux côtés de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France pour signer le premier contrat local de santé du département.

Signé pour une durée de 5 ans, ce contrat vise notamment à réduire les inégalités territoriales et sociales en santé en favorisant l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, en améliorant l'accès à la prévention et aux soins, notamment des personnes les plus démunies et en assurant la promotion de la santé des enfants et des jeunes.

### Les co-signataires du contrat local de santé

La communauté d'agglomération de Lens-Liévin, l'ARS Haut-de-France, la préfecture du Pas-de-Calais, le centre hospitalier de Lens, le département du Pas-de-Calais, la CPAM de l'Artois, Filieris, l'AHNAC, la CPTS de Liévin-Pays d'Artois, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale ainsi que l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux Hauts-de-France.

## UNE OFFRE DE SANTÉ FILIERIS CONSOLIDÉE

# 207

**STAGIAIRES ACCUEILLIS EN 2019 DANS LES CENTRES DE SANTÉ FILIERIS, DONT 72 STAGIAIRES EN MÉDECINE, 114 STAGIAIRES INFIRMIERS ET 21 STAGIAIRES D'AUTRES PROFESSIONS DE SANTÉ.**

# 86

**MÉDECINS FILIERIS SONT FORMÉS À LA MAÎTRISE DE STAGE À FIN 2019.**



### Une politique active de recrutement des professionnels de santé

Confrontée, comme l'ensemble des acteurs locaux, aux difficultés de démographie médicale dans les territoires où il est implanté, Filieris conduit une politique de recrutement active, prenant appui sur la formation et l'information des futurs médecins. Les centres de santé Filieris accueillent régulièrement des stagiaires, étudiants en médecine ou internes. Supervisés par des médecins formés à la maîtrise de stage, les jeunes soignants découvrent ainsi l'exercice salarié dont ils n'avaient pas forcément connaissance, mais qui répond à leurs aspirations.

Pour mieux informer sur les avantages de l'exercice en centre de santé, Filieris participe également à des événements locaux et nationaux.

En 2019, Filieris est ainsi allé à la rencontre des internes de médecine générale lors du congrès de l'ISNAR qui avait lieu à Tours en février et, pour la première fois, a participé au congrès national de médecine générale (CMGF) qui se tenait à Paris en avril. Enfin, Filieris a poursuivi sa communication sur les réseaux sociaux avec la publication de vidéos : témoignages de médecins Filieris, valorisation du centre de réhabilitation respiratoire de Folcheran (07), présentation du métier de médecin hospitalier au sein des établissements de santé des Hauts-de-France ou encore vidéo de présentation du centre de santé de Montceau-les-Mines.

### Des avancées sur la télémédecine

La télémédecine constitue un enjeu pour Filieris dans le cadre de l'amélioration de l'accès aux soins pour tous sur le territoire. Le groupe projet national « Télémédecine », créé en 2018, a poursuivi ses travaux de réflexion sur les modalités pratiques de mise en œuvre au sein de ses structures et en a amélioré le suivi, certains médecins pratiquant déjà la téléconsultation. La démarche a également été élargie à la télé-expertise et à la participation des infirmières aux actes de téléconsultation à la suite de la prise en charge de ces actes par l'Assurance maladie, respectivement en février et à l'automne 2019.

## FOCUS

### La CPTS « entre Cèze et Gardon en Cévennes »

Dans le Sud, le 27 mars 2019, Filieris a créé avec l'association des professionnels de santé de Saint-Ambroix (Gard), l'association Collectif Santé Cèze et les professionnels de santé libéraux, la CPTS « entre Cèze et Gardon en Cévennes » (ECEGEC), présidée par le D<sup>r</sup> Aimé Mohr, médecin généraliste au centre de santé Filieris de Saint-Ambroix et conseiller médical régional.

Montée sous la forme d'une association, la CPTS couvre 59 communes soit une population de 57 000 habitants. Cette création officialise les liens professionnels et territoriaux qui unissent les différents acteurs de santé (médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, acteurs de la prévention et du secteur social) de ce territoire. L'association a pour but de construire un projet de santé avec des objectifs adaptés aux besoins spécifiques.

Cette démarche ambitieuse, pertinente en zone sous-dotée médicalement, va permettre une meilleure prise en charge de la population, tout en développant l'attractivité du territoire pour accueillir de nouveaux professionnels de santé. Une deuxième CPTS est en cours d'élaboration dans le Gard, autour d'Alès.

## FOCUS

### La création d'une cellule dédiée au recrutement dans l'Est

Une cellule dédiée au recrutement médical a été créée dans l'Est en février 2019. Pilotée par le directeur médical régional, elle est en charge des recrutements de médecins en CDI pour l'ensemble de l'offre de santé ambulatoire et des établissements de l'Est. Pour les CDD, il s'agit avant tout d'un suivi des contrats et des remplacements.

Ce nouveau service devient ainsi l'interlocuteur unique de tout futur médecin postulant. La cellule assure également la prospection et le suivi du recrutement médical, la diffusion des annonces sur l'ensemble des supports et la coordination entre la continuité des soins et le service Ressources Humaines.

## UN SUIVI ATTENTIONNÉ DES PATIENTS

### Une approche complète des parcours de santé

Filieris privilégie une approche associant soins, prévention et accompagnement médical au sein de parcours complets : **repérage - évaluation - orientation - accompagnement.**

L'enjeu : permettre au professionnel de santé de repérer au plus tôt les « signaux » d'alerte et proposer une prise en charge pluridisciplinaire autour des professionnels de premier recours. La logique de parcours permet par ailleurs

de travailler en concertation avec les acteurs du médical mais aussi du médico-social et du social. Une méthode et des outils ont été développés par Filieris, sous l'égide de la direction médicale nationale, pour la mise en œuvre d'un parcours lié à la fragilité des aînés. Ce modèle a été décliné à d'autres situations telles que les addictions, les pathologies chroniques (diabète,

BPCO...), ou encore pour des personnes en situation de vulnérabilité. En 2019, le groupe de travail « fragilités » a poursuivi ses travaux sur la fragilité liée à l'âge et a développé ses actions autour des addictions et de la maltraitance. Des actions de formation des soignants au repérage et à l'orientation ont par ailleurs été planifiées.



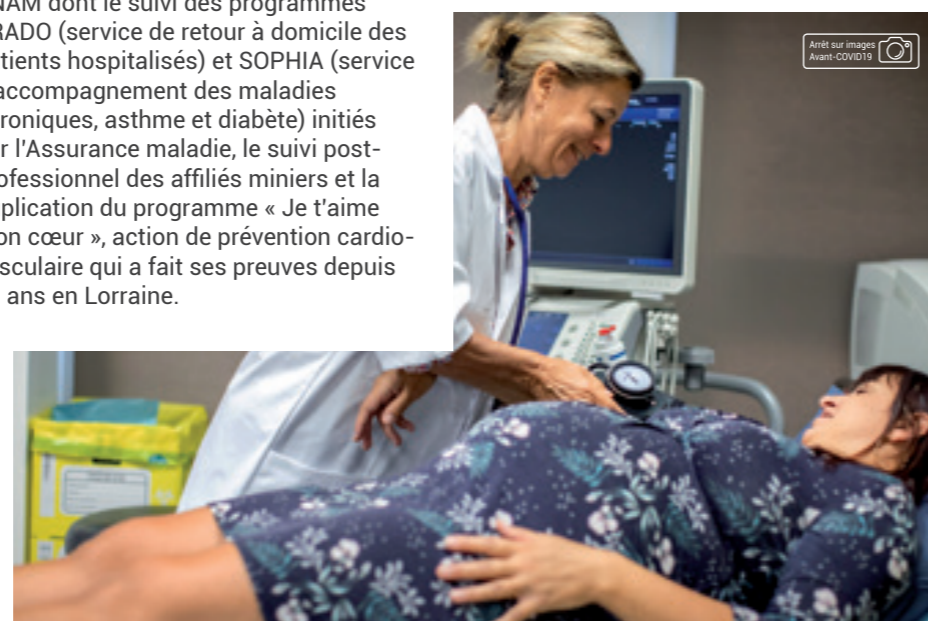
### Un nouveau Plan de prévention Filieris 2019-2021

Pour Filieris, la prise en charge des patients ne se limite pas aux soins et la prévention est partie intégrante du parcours de santé. Prenant appui sur l'expérience de ses équipes et son organisation en centres de santé permettant une meilleure coordination entre professionnels, Filieris a construit un nouveau plan de prévention et de promotion de la santé sur la période de sa nouvelle COG.

Ce plan vise à inscrire l'action de Filieris dans les orientations de la stratégie nationale de santé. Il a été élaboré à la suite d'une mission conduite en 2018 pour recueillir les différentes pratiques de promotion de la santé et de prévention dans les territoires.

Les orientations de ce plan ont été validées par la commission de l'offre de santé du 19 juin 2019.

Par ailleurs, la COG 2018-2021 fixe des objectifs de partenariat avec la CNAM dont le suivi des programmes PRADO (service de retour à domicile des patients hospitalisés) et SOPHIA (service d'accompagnement des maladies chroniques, asthme et diabète) initiés par l'Assurance maladie, le suivi post-professionnel des affiliés miniers et la duplication du programme « Je t'aime Mon cœur », action de prévention cardiovasculaire qui a fait ses preuves depuis 10 ans en Lorraine.



PRADO - Nombre d'adhésions d'affiliés miniers en 2019

21

MATERNITÉ

125

ORTHOPÉDIE

124

INSUFFISANCE  
CARDIAQUE

39

BRONCHO-  
PNEUMOPATHIE

SOPHIA - Nombre d'affiliés miniers en 2019

2 218

(+30 ADHÉSIONS EN 2019)

## FOCUS

### Le programme « Je t'aime Mon cœur »

Le programme régional de Lorraine « Je t'aime mon cœur » a fêté ses 10 ans en 2019.

Ce dispositif permet aux personnes préalablement repérées par leur médecin traitant de bénéficier gratuitement, en fonction de leur besoin, d'un suivi diététique, d'un accompagnement psychologique, d'une proposition de sevrage tabagique ou encore d'activité physique adaptée.

En 2019, l'Agence régionale de santé Grand-Est a décidé de se désengager de ce programme qu'elle soutenait financièrement depuis le début. Le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle a pris le relais pour le dispositif en Moselle. Depuis juillet 2019, Filieris a pris en charge ce programme dans les deux cellules actives en Meurthe-et-Moselle (Briey et Longwy) et recherche des partenaires pour le cofinancer et le pérenniser au-delà de 2020 avec pour enjeu de l'étendre aux patients qui auraient d'ores et déjà déclaré une pathologie cardiovasculaire.

### Le programme en chiffres

3 200

PERSONNES ACCOMPAGNÉES.

80 %

DES PERSONNES SUIVIES ONT ATTEINT LEUR OBJECTIF ET MAINTIENNENT LEUR CHANGEMENT 6 MOIS PLUS TARD.

77 %

DES PERSONNES SUIVIES ONT STABILISÉ LEUR TAUX DE CHOLESTÉROL.

74 %

DES ADHÉRENTS ONT REPRIS UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE.

91 %

DES ADHÉRENTS DÉCLARENT SE SENTIR MIEUX MORALEMENT ET AVOIR DAVANTAGE CONFIANCE EN EUX.

## Le suivi post-professionnel des anciens mineurs

Depuis 2016, la CANSSEM conduit un programme ambitieux de suivi post-professionnel au bénéfice des affiliés miniers. Durant leur carrière, les mineurs ont pu être exposés à des substances (charbon, silice, amiante...) susceptibles de provoquer l'apparition de maladies. Ces maladies professionnelles peuvent être dépistées.

Cette action est menée en concertation avec les différents acteurs concernés que sont l'Assurance maladie des Mines,

la Caisse des Dépôts et Consignations et l'AHNAC.

Le dispositif concerne environ 45 000 personnes, invitées progressivement depuis 2016, à consulter leur médecin traitant. Les participants volontaires bénéficient d'une dispense d'avance de frais pour toutes les explorations que leur médecin jugera nécessaires, dans le cadre juridique des maladies professionnelles.

Plus de 26 250 anciens mineurs ont ainsi été invités depuis la mise en œuvre de ce programme jusqu'au 30 septembre 2019, date à laquelle une suspension est intervenue pour une mise à jour coordonnée des bases de données de l'Assurance maladie des Mines et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

## FOCUS

### La prise en charge médicamenteuse dans les Hauts-de-France



Dans le cadre du partenariat avec le Réseau Qualité Risques des Hauts-de-France, le pôle établissement Filiéris de la direction régionale du Nord a participé à un audit croisé régional en décembre 2018. Les résultats, parus en 2019, illustrent la qualité de prise en charge médicamenteuse au sein des établissements Filiéris.

L'audit a porté sur la prise en charge médicamenteuse des patients et résidents du site de La Manaie (62). Il a mis en valeur une prise en charge médicamenteuse des patients et résidents de qualité, avec un pourcentage global de conformité (prescription, administration du médicament...) de 85 %.

Le pôle établissement Filiéris a également reçu, en novembre 2019, le 1<sup>er</sup> prix Qualité « Coup de cœur » de la région, initié par l'ARS Hauts-de-France et le Réseau Qualité Risques, pour son action nommée « Vas-y mollo sur les antibio », menée dans chacune des structures du pôle et centrée sur l'antibio-résistance.

### Une démarche qualité certifiée dans tous les secteurs de l'offre de santé

Les établissements Filiéris, depuis longtemps engagés dans une démarche qualité, ont poursuivi le processus de certification selon le nouveau référentiel de la Haute Autorité de Santé (v2014). Tous les établissements de santé Filiéris sont désormais certifiés.

En janvier 2019, l'établissement de La Pomarède (30) a été certifié A par la Haute Autorité de Santé.

Cette certification est valable six ans. L'établissement de Moselle-Est, site de Freyming-Merlebach, a été certifié B à l'issue de sa procédure de certification initiée en mars 2019. Deux recommandations d'amélioration ont été émises concernant le management de la qualité et des risques ainsi que le parcours du patient.

Les centres de santé Filiéris sont également engagés dans une démarche qualité. 14 d'entre eux sont aujourd'hui certifiés selon le référentiel AFNOR. Le 6 mars 2019, 9 centres de santé des Hauts-de-France se sont vus remettre officiellement leurs certificats AFNOR dans le cadre d'une démarche de certification de groupe, la première en France en ambulatoire.

## UNE OFFRE DE SANTÉ FILIERIS CONSOLIDÉE

### Filiéris : une offre de santé plus connue et appréciée des patients

Une étude d'image sur Filiéris a été réalisée en décembre par l'institut d'études BVA. L'enjeu : connaître la perception et le niveau de connaissance de l'offre de santé Filiéris au sein des territoires où elle est implantée. L'étude a porté sur un échantillon représentatif de plus de 1 000 riverains des bassins d'activité Filiéris, dont des patients des centres de santé Filiéris. Les résultats ont montré une progression

**3**  
**PATIENTS SUR 4 SE DÉCLARENT PRÊTS À RECOMMANDER LES CENTRES DE SANTÉ FILIERIS À UN PROCHE (100% DES SENIORS).**

de la notoriété de Filiéris, plus forte que celle d'autres acteurs du même secteur d'activité.

Filiéris bénéficie par ailleurs d'une bonne image, en termes de proximité, d'écoute, d'ouverture. Les patients qui se déclarent satisfaits de leur prise en charge, apprécient particulièrement le regroupement des médecins et, surtout, les qualités pédagogiques et d'écoute des soignants.

## FOCUS

### Réseaux sociaux : Instagram

Pour informer les patients, outre la publication de supports d'information, Filiéris a développé sa présence sur Internet via son site filieris.fr et les réseaux sociaux. Déjà présent sur les plates-formes majeures (Facebook, Twitter, LinkedIn et YouTube), Filiéris a rejoint en novembre 2019 un réseau social qui ne l'attendait pas forcément, dans la mouvance des communautés santé : Instagram. Alors que ses structures accueillent un public de plus en plus jeune, la présence sur ce réseau permet à Filiéris de valoriser l'engagement quotidien des équipes auprès de leurs patients et résidents.

### LA SIGNALÉTIQUE : UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA VISIBILITÉ DE FILIERIS

Pour faciliter l'identification des structures Filiéris par les patients, le déploiement d'une signalétique harmonisée a été engagé sur les centres de santé.

A fin 2019, plus de 70 sites en sont équipés soit plus de la moitié des centres de santé.

En parallèle, le projet a été étendu aux établissements de santé et aux Ehpad. Trois d'entre eux affichent déjà une nouvelle signalétique.



# DES RÉSULTATS AMÉLIORÉS POUR GARANTIR LA PÉRENNITÉ DE L'OFFRE FILIERIS

## Un déficit réduit de 20 %

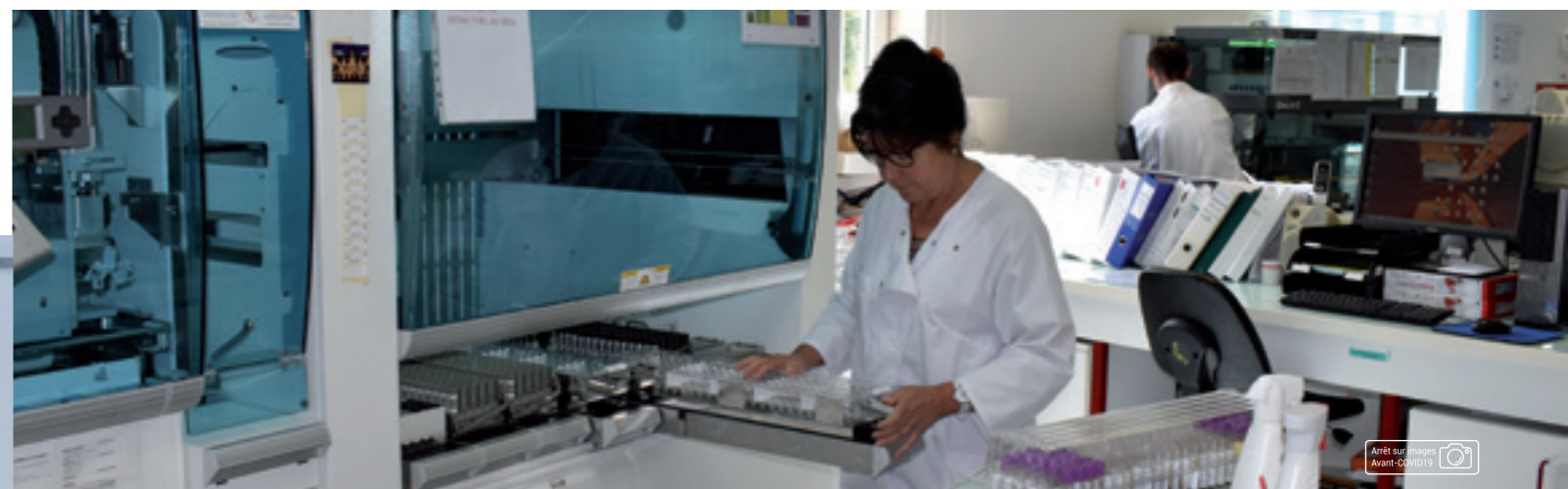
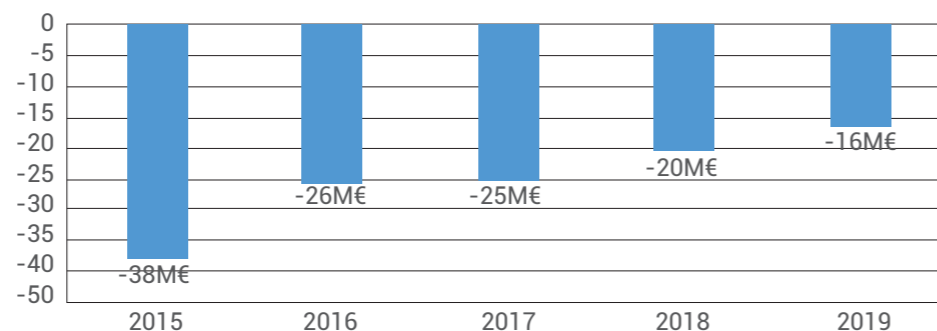
Les résultats 2019 de l'offre de santé Filieris font apparaître une amélioration très significative de sa situation, avec une réduction de 20 % de son déficit qui passe de - 20 M€ en 2018 à - 16 M€ en 2019.

Cette amélioration s'observe dans tous les secteurs (sanitaire, médico-social, ambulatoire). Globalement, Filieris enregistre une diminution de son déficit pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive. Les objectifs fixés pour l'année 2019 par sa convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2021 signée avec l'État sont respectés.

Ces bons résultats sont essentiellement portés par le secteur sanitaire de l'offre Filieris qui voit son déficit diminuer de - 34 % entre 2018 et 2019 et le secteur

médico-social (Ehpad, SPASAD<sup>3</sup>, SSIAD, services d'aide à la personne) dont le résultat est excédentaire.

Résultats de l'offre de santé Filieris



## FOCUS

### L'établissement de Moselle-Est (Freyding-Merlebach)

L'établissement de Moselle-Est résulte de la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, des structures de Freyding-Merlebach et de Creutzwald. En 2019, l'établissement voit son résultat s'améliorer de 29 % avec un déficit ramené à 2,8 M€. Depuis 2012, grâce aux efforts de gestion et à la diversification de ses activités, l'établissement a vu son déficit global diminuer de 78 %.

	2018	2019
<b>Offre sanitaire</b> (dont 11 établissements SSR)	- 5,3 M€	- 3,5 M€
<b>Offre médico-sociale</b> (dont 6 Ehpad, 1 SPASAD, 16 SSIAD, 2 services d'aide à la personne)	- 1,6 M€	+ 0,4 M€
<b>Offre ambulatoire</b> (dont 173 centres de santé)	- 13,1 M€	-12,9 M€

### Secteur ambulatoire

Les centres de santé sont à l'objectif avec un déficit de 13,61 M€, en réduction de 3% par rapport au résultat 2018.

Les centres de santé intégrant des activités de spécialité affichent un résultat en progression, fruit des réorganisations engagées sur ces activités.

<sup>3</sup>SPASAD : service polyvalent d'aide et de soins à domicile / SSIAD : service de soins infirmiers à domicile

## UNE OFFRE DE SANTÉ FILIERIS CONSOLIDÉE

### Offre médico-sociale

Les Ehpad et résidences autonomie enregistrent une belle progression et, globalement, un résultat excédentaire de 118 K€.

Les SSIAD sont à l'équilibre et présentent un excédent global de 130 K€. Les services d'aide à domicile (SAAD) sont à l'équilibre et présentent un excédent global de 176 K€. Si l'excédent est généré par le SPASAD du Nord, le résultat global est aussi le fruit des efforts de gestion réalisés sur le SAAD de l'Est dont le déficit se réduit de 63% entre 2018 et 2019.

### Secteur sanitaire

Les établissements de santé Filieris enregistrent une diminution de leur déficit de - 34% pour atteindre - 3,51 M€ en 2019 (contre - 5,3 M€ en 2018). Plusieurs établissements sont excédentaires (La Manaie, La Plaine de Scarpe, La Pomarède, Folcheran).

### La fermeture progressive des pharmacies d'officines

Le résultat des pharmacies est nettement amélioré par rapport à 2018 (31%) avec un déficit de 897 K€ contre 1,297 M€.

Ce résultat a été atteint grâce à la fermeture progressive des officines, engagée il y a plusieurs années. Les officines sont ouvertes aux seuls affiliés du régime minier qui, depuis 2011, peuvent se rendre dans une officine libérale sans perte du bénéfice du tiers payant. Un contexte auquel s'ajoute une forte diminution du nombre des assurés du régime minier, qui conduit à une diminution régulière de l'activité des officines depuis 2011. Rappelons qu'un plan de départs volontaires a été mis en œuvre pour accompagner les personnels concernés par ces évolutions.

## FOCUS

### Le laboratoire de biologie médicale du Nord : vers un rapprochement avec le CH de Valenciennes et l'AHNAC

Le laboratoire enregistre un excédent de 800 K€ en 2019, en diminution de 75% par rapport à 2018.

Si l'activité du laboratoire de biologie médicale reste excédentaire en 2019, la situation est fragile depuis plusieurs années. Pour rester compétitif dans un environnement réglementaire, technologique et économique en pleine mutation, le laboratoire doit pouvoir se réorganiser et procéder à des investissements lourds.

S'inscrivant dans une réflexion visant à structurer l'offre de biologie médicale à une échelle territoriale, Filieris, l'AHNAC et le centre hospitalier de Valenciennes se sont inscrits dans une démarche conjointe de rapprochement. Cette dernière aboutira, en 2020, à la création d'un GCS (Groupement de Coopération Sanitaire) permettant la création d'un laboratoire d'analyses médicales composé de 6 sites. Ce projet ambitieux permettra de donner un nouvel élan aux équipes du laboratoire Filieris tout en répondant de manière pertinente aux besoins du territoire.



## UNE OFFRE DE SANTÉ QUI S'ADAPTE ET SE DÉVELOPPE

### Des centres de santé au service des patients

Avec 173 centres de santé, Filieris est un opérateur incontournable de l'accès aux soins pour maintenir un maillage de proximité. La stratégie mise en œuvre vise à créer et à développer des centres de santé en zones sous-médicalisées, en partenariat avec les collectivités territoriales, dans le respect des stratégies des ARS (projets régionaux de santé) et de l'équilibre économique des projets. Il s'agit également de regrouper les centres de santé au sein de structures de taille plus importante proposant une offre pluridisciplinaire.

#### ▲ Lutter contre la désertification médicale

En 2019, Filieris a ouvert plusieurs structures dans des communes qui devaient faire face au départ en retraite de médecins libéraux. Ainsi, à Avion et à Hulluch (62), Filieris a ouvert deux nouveaux centres de santé permettant de renforcer l'offre de médecine de 1<sup>er</sup> recours. Pour ces deux centres, les communes ont proposé des locaux et effectué des travaux permettant aux patients et praticiens de bénéficier de lieux agréables et fonctionnels. À Lapugnoy (62), Filieris a également ouvert un centre de santé en février.

Outre les médecins et infirmiers Filieris, le centre abrite une consultation de sage-femme. À Tilloy-les-Mofflaines (62), un nouveau centre de santé Filieris a ouvert ses portes en juillet. Il s'agit du 1<sup>er</sup> centre Filieris à s'implanter en dehors du bassin minier. Soutenu par l'ARS, ce centre de santé apporte une réponse de proximité aux besoins de santé de la population du secteur.

Dans l'Est, c'est dans ce même but que Filieris a posé la première pierre d'un futur centre de santé à Behren-lès-Forbach (57), qui viendra renforcer l'offre de santé du secteur. Le futur centre, construit par CDC Habitat, accueillera des généralistes, des infirmières, un dentiste et un kinésithérapeute.

#### ▲ Des regroupements pour un service complet aux patients

Le regroupement des professionnels permet de faciliter le partage d'information, d'étendre l'amplitude d'ouverture en réponse aux attentes des patients et de doter les centres de secrétariats médicaux. C'est le modèle promu par l'Accord national de centres de santé. En 2019, Filieris a procédé à deux opérations de regroupement de ses

équipes au sein de pôles de santé. A Condé-sur-Escaut (59), les deux centres de santé Filieris ont été regroupés dans de nouveaux locaux situés au sein d'un pôle santé, en centre-ville. Ce déménagement a permis l'accueil de deux nouvelles activités (consultations d'échographie et permanence d'une sage-femme) et par là-même, une prise en charge élargie. À La Machine (58), Filieris a intégré le nouveau pôle médical voulu par la municipalité pour maintenir une offre de santé sur la commune. La structure réunit des professionnels Filieris et des libéraux, pour une prise en charge optimale des patients. L'offre Filieris comprend 9 professionnels de santé : un médecin généraliste, deux infirmiers, une secrétaire médicale ainsi que cinq aides-soignantes car Filieris y propose également un SSIAD. S'y ajoutent les professionnels libéraux exerçant également dans le pôle, à savoir : un médecin généraliste, un ostéopathe, un masseur, un sophrologue, un réflexologue.

#### ▲ Des équipes renforcées pour répondre aux besoins accrus

Dans le Sud, Filieris a procédé à des travaux de rénovation importants sur ses centres de santé de La Ricamarie, près de Saint-Etienne (42) et de Pau (64). L'objectif : créer des cabinets de consultation supplémentaires et réaménager les espaces d'accueil. Ces opérations permettent de répondre à des besoins accrus sur ces secteurs et d'accueillir une équipe renforcée. Ainsi, le centre de santé de La Ricamarie a recruté un médecin supplémentaire. A Pau, deux jeunes médecins généralistes salariés et trois professionnels de santé libéraux composés d'un nutritionniste, d'un kinésithérapeute et d'un orthophoniste ont été recrutés au sein de la structure.

# 93,8%

DES CENTRES POLYVALENTS ONT ATTEINT LE CRITÈRE D'ACCESSIBILITÉ FIXÉ PAR L'ACCORD

# 35%

DES CENTRES POLYVALENTS OU MÉDICAUX ADHÉRENTS À CET ACCORD SONT DES CENTRES DE SANTÉ FILIERIS

## UNE OFFRE DE SANTÉ FILIERIS CONSOLIDÉE

Réalisés par des entreprises locales, ces travaux comprennent également une mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

#### ▲ Des centres Filieris adhérents à l'Accord national des centres de santé

Tous les centres de santé Filieris sont adhérents à l'Accord national des centres de santé. Cet accord, signé en octobre 2015 par la CNAM et les organismes gestionnaires de centres de santé (dont Filieris), conforte le rôle des centres de santé dans l'offre de soins de proximité et fixe des objectifs en termes d'accessibilité (horaires d'ouverture notamment), de coordination des professionnels ou encore de qualité et de prévention.

Le 9 mars 2019, l'avenant n° 2 à l'accord national des centres de santé a été signé. Cet avenant vise principalement à transposer les mesures conventionnelles prises avec les médecins libéraux et les chirurgiens-dentistes, notamment concernant la télémedecine, la rémunération sur objectifs de santé publique, les aides financières.

Les négociations pour un avenant 3 à l'accord national ont par ailleurs été ouvertes le 11 juillet 2019 avec pour objectif de préciser les modalités de mise en place en centres de santé d'assistants médicaux ou encore la refonte du contrat d'accès aux soins dentaires.



### Établissements : des activités qui se diversifient

Développement des soins de suite et de réadaptation (SSR), transformation en Ehpad des résidences autonomie : Filieris consolide son offre en établissements de santé et médico-sociaux en cohérence avec les orientations définies par les ARS et les conseils départementaux.

#### ▲ Un secteur en mouvement

Ces évolutions interviennent dans un contexte financier nouveau, consécutif à la mise en œuvre progressive de réformes du financement des SSR instaurant la dotation modulée à l'activité et du secteur médico-social (nouvelle tarification et signature de

contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens). Ces évolutions nécessitent un pilotage fort de l'activité (suivi des taux d'occupation et des durées moyennes de séjour).

L'ensemble des établissements Filieris bénéficie d'un accompagnement au codage de l'activité dans le programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI). Ainsi, en 2019, se sont poursuivies les actions de formation des différents acteurs intervenant dans le processus du codage (médecins, médecins DIM<sup>4</sup>, infirmiers, kinésithérapeutes, TIM<sup>5</sup>, assistantes sociales, diététiciennes...) au sein des 11 établissements SSR Filieris.

Des analyses mensuelles de l'activité de chaque établissement ont été réalisées et une assistance au codage a été effectuée au sein de l'établissement de Charleville-sous-Bois (57).

Filieris est par ailleurs associé aux travaux de la DGOS (Direction générale de l'offre de soins du ministère de la santé) autour de la vision prospective du secteur SSR sur les 10 prochaines années. Un groupe projet Filieris a été constitué, composé notamment de représentants médicaux des régions. Plusieurs médecins Filieris ont participé aux ateliers mis en place par la DGOS.

<sup>4</sup> DIM : Département d'information médicale

<sup>5</sup> TIM : Technicien d'information médicale

## L'établissement Filieris de Moselle-Est (Freyming-Merlebach) poursuit son développement

L'établissement de santé Filieris de Moselle-Est, centre de référence d'aval en soins de suite et de réadaptation, a poursuivi son développement en 2019.

Le service d'hospitalisation à domicile a vu sa capacité augmenter de 15 places et a ouvert sa prise en charge aux patients en rééducation.

L'établissement a par ailleurs ouvert deux nouvelles activités : un laboratoire d'urodynamique ainsi qu'une prise en charge des troubles de la spasticité

pour les patients atteints de troubles neurologiques. Ces deux spécialités répondent à un besoin jusqu'à lors peu couvert sur le territoire mosellan et viennent compléter l'offre du pôle de médecine physique et de réadaptation de l'établissement. Ce pôle réunit sur un plateau technique moderne des installations et équipements innovants : balnéothérapie, kinésithérapie, ergothérapie, appartement thérapeutique.

**63** PLACES D'HOSPITALISATION DE JOUR SSR ADULTES

**10** LITS D'HOSPITALISATION COMPLÈTE SSR SOINS PALLIATIFS

**10** PLACES D'HOSPITALISATION DE JOUR SSR PÉDIATRIQUE

**60** PLACES D'HOSPITALISATION À DOMICILE

**123** LITS D'HOSPITALISATION COMPLÈTE SSR ADULTES

Arrêt sur images Avant-COVID19



### L'établissement de La Pomarède se développe

L'établissement de soins de suite et de réadaptation La Pomarède (Gard) a fait l'objet de travaux pour moderniser ses prestations d'accueil et développer son activité. Il a obtenu auprès de l'ARS Occitanie une extension de 20 lits et dispose donc désormais d'une autorisation de 60 lits et places. Cette extension ne sera effective qu'à compter de 2021, après la réalisation de travaux complémentaires.



### La préparation du transfert de la résidence service Le Clos de la Brette

Conformément à la COG 2018-2021, Filieris poursuit la recomposition de son offre médico-sociale, notamment par la transformation en Ehpad des foyers-logements qu'elle a en gestion ou en se retirant de la gestion déléguée de résidences autonomie et résidences service. Filieris assure la gestion de la résidence service Le Clos de la Brette à Houdain (62) depuis 2010, à la demande de la commune. Cette résidence, appartenant au groupe Habitat Hauts-de-France, compte 38 appartements. En 2019, le CIASFPA (Centre Intercommunal d'Actions Sociales en Faveur des Personnes Agées) s'est porté candidat à la reprise en gestion de la résidence. Le transfert a été opéré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les collaborateurs Filieris qui exerçaient au Clos de la Brette ont été repris, avec leur accord, par le CIASFPA. Ce transfert est transparent pour les résidents qui voient leurs habitudes inchangées.



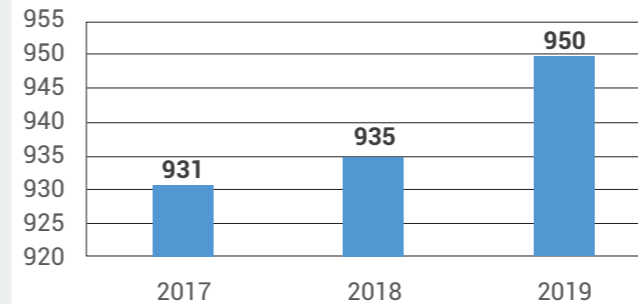
### Capacités

A fin 2019, en termes de capacité, les établissements de santé et médicaux-sociaux de Filieris comptent 1 658 lits et places contre 1643 en 2018.

Cette évolution s'explique par l'ouverture en 2019 de 15 places d'hospitalisation à domicile (HAD) supplémentaires à l'établissement de santé de Moselle-Est - Site de Freyming-Merlebach.

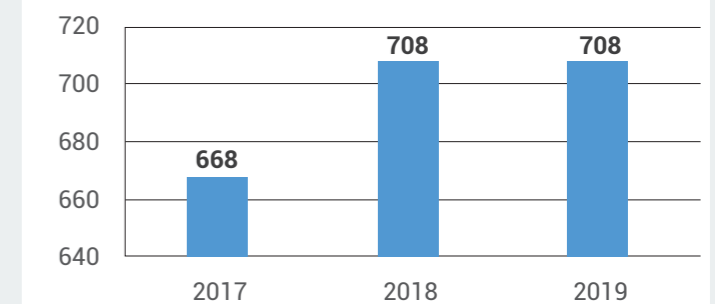
#### Nombre de places en établissements de santé

(Soins de suite et de réadaptation, unités de soins de longue durée, polycliniques)



#### Nombre de places en établissements médico-sociaux

(Ehpad, résidences autonomie/service/hébergement temporaire - hors SSIAD)



### Services à domicile : plus de 10 000 personnes prises en charge

L'aide et l'accompagnement à domicile sont complémentaires à la prise en charge médicale et contribuent au maintien à domicile, soit dans le cadre d'un retour à domicile après une hospitalisation, soit pour accompagner au quotidien des personnes âgées, isolées ou dépendantes.

Filieris compte 16 services de soins infirmiers à domicile soit 1 628 places et 2 services d'aide à la personne ou services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD).

En 2019, les capacités des SSIAD ont augmenté de 13 places grâce à l'ouverture, au 1<sup>er</sup> juillet 2019 de 12

places supplémentaires au SSIAD de Montceau-les-Mines (71) qui en compte donc désormais 87 et d'une place supplémentaire au SSIAD de La Machine (58), soit 19 places au total.

#### Les aides-soignantes du SPASAD du Nord passent à la télégestion

Désormais, tous les intervenants du SPASAD Filieris, dans les Hauts-de-France, bénéficient de la télégestion. Après l'équipement des auxiliaires de vie sociale en 2017, les aides-soignantes ont été à leur tour dotées de ce nouvel outil de travail.

Près de 160 collaborateurs sont concernés par ce nouveau déploiement. Grâce à la télégestion mobile, les aides-soignantes peuvent désormais « badger » le début et la fin des interventions, pointer les actes réalisés au domicile des usagers et consulter leur planning de travail. Une nouvelle façon d'exercer leur activité qui est incontournable dans les secteurs de l'aide à domicile et qui permet une gestion simple et plus efficace des interventions dans le but de répondre au mieux à la demande des usagers et de leurs familles.



**1 317 960**

HEURES D'INTERVENTION DES AIDES À DOMICILE

**511 782**

JOURNÉES D'INTERVENTION POUR LES SSIAD

**7 383**

CLIENTS DE L'AIDE À DOMICILE

**3 072**

PERSONNES PRISES EN CHARGE PAR LES SSIAD

## Des locaux modernisés, rénovés

Pour offrir aux patients un accueil agréable et aux personnels de meilleures conditions de travail, Filieris a engagé un programme de rénovation des centres de santé et des établissements.

Pour les centres de santé, les rénovations concernent les conditions matérielles d'accueil, en particulier la mise en accessibilité des locaux et l'homogénéisation de la signalétique.

Pour les établissements, les opérations ont un objectif d'humanisation et de restructuration, notamment par la création de chambres individuelles.



## FOCUS

### Les chantiers 2019

Centres de santé de Bruay-sur-l'Escaut (59) et de Courcelles-lès-Lens (62) : démarrage des travaux d'aménagement des locaux.

Lens (62) : démarrage des travaux d'aménagement d'un nouveau centre de santé près de la gare de Lens en vue du regroupement de deux centres situés sur la commune.

Centre de santé de Behren-lès-Forbach (57) : début des travaux réalisés par CDC Habitat.

Centre de santé de Condé-sur-l'Escaut (59) : regroupement des deux centres dans de nouveaux locaux.

Centres de santé de Méricourt et de Sallaumines (62) et établissement de santé de Lallaing (59) : préparation des travaux extérieurs.

Polyclinique Sainte-Barbe de Carmaux (81) : marchés de travaux notifiés fin 2019 (5 M€).

Établissement de santé de la Pomarède (30) : livraison de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux (rénovation de l'entresol et du rez-de-chaussée) et début des travaux de rénovation des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages à la suite de l'obtention de l'autorisation de 20 lits supplémentaires.

Résidence d'hébergement temporaire La Pierre Percée (38) : préparation des travaux de rénovation.

Établissement de santé de Moselle-Est - Site de Freyming-Merlebach (57) : étude de faisabilité pour la rénovation de différents bâtiments et la restructuration du site.

Établissement de Creutzwald (57) : préparation de la création de chambres supplémentaires et réalisation de travaux de mise aux normes.

Siège social Paris 15<sup>ème</sup> : réalisation des études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du bâtiment sur cour.

AU TOTAL, LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES STRUCTURES DE SANTÉ ONT DÉPASSÉ LES **4 M€**



# 02 VERS UN OPÉRATEUR DE SANTÉ EFFICIENT

## UNE ORGANISATION EN MOUVEMENT POUR PLUS D'AGILITÉ

### Le pilotage de performance

La recherche d'efficience inscrite dans la COG passe par l'optimisation des outils de pilotage visant à harmoniser les processus, en particulier le processus budgétaire. Dans une logique d'amélioration continue, plusieurs actions ont été entreprises, en s'inscrivant dans le projet ARP (voir plus loin), pour optimiser le pilotage du budget national de gestion administrative (BNGA) sous l'égide de la direction nationale du contrôle de gestion. Outre des optimisations permettant d'automatiser les opérations, un outil de base budgétaire unique a été élaboré

**61**  
JOURS

DE GAINS SUR  
LES TRAVAUX  
ARP BNGA

permettant de réaliser les estimations budgétaires du BNGA. Il permet de favoriser l'harmonisation des règles de gestion en posant un cadre commun pour l'ensemble des budgets et facilite le travail de consolidation des données. En juin 2019, a également été produit un outil de suivi budgétaire national permettant un suivi mensuel de ce budget et de réaliser des prévisions d'atterrissage. Ces outils permettent en outre d'améliorer la qualité des échanges lors des conférences budgétaires avec les différentes entités de Filieris.

### Les évolutions d'organisation de certaines fonctions supports

#### La reprise des activités de la direction du budget

A la suite du départ en retraite du directeur du budget, une nouvelle organisation a été mise en œuvre au siège. Les activités de la direction du budget ont ainsi été reprises par la

direction nationale du contrôle de gestion et la direction nationale du pilotage et de la performance de l'offre de santé au 1<sup>er</sup> mars 2019. Outre son activité liée au déploiement d'une aide à la décision pour favoriser l'efficience, la direction du contrôle de gestion assure désormais l'ordonnancement du siège et le suivi

budgétaire du budget national de gestion administrative. Le suivi du budget national de l'action sanitaire et sociale et du budget national de prévention-promotion de la santé a été transféré à la direction de l'offre de santé, qui réalisait déjà, de fait, cette activité en pleine cohérence avec ses missions.



### La mutualisation de la paie

La mutualisation de la paie de l'ensemble des salariés de Filieris a été engagée en 2015. Aujourd'hui, 100 % des paies sont liquidées par la paie centrale, au sein de la direction régionale du Nord. Pour évaluer et finaliser la mise en œuvre de cette mutualisation, un audit global a été conduit en 2018 puis, sous l'égide d'un comité de pilotage ad hoc, un plan d'actions sur la période de la COG a été défini.

2019 a été consacrée à la conception des outils de la paie mutualisée préconisés

dans le rapport d'audit pour sécuriser l'activité paie et assurer une charge de travail équilibrée. Des ateliers de travail ont été animés pour stabiliser les procédures Filieris de gestion des temps et des activités, de gestion administrative du personnel et paie. Un important travail sur les outils de liaison entre les directions régionales et la paie nationale a également été réalisé. 2020 sera l'année du déploiement pas à pas de ces outils et procédures.

*Depuis le 6 juillet 2019, la direction nationale des ressources humaines est le responsable fonctionnel du service de paie national basé à Grenay (Pas-de-Calais). Elle est responsable de l'application des instructions réglementaires et conventionnelles lors de la liquidation de la paie. Elle assure la production d'une paie juste et justifiée en mettant en œuvre le processus adéquat (calendrier, maintenance du SI...).*

### L'amélioration des processus (ARP)

Le projet ARP (Amélioration et Robustesse des Processus) a été lancé en 2016. Il a pour objectif d'optimiser les processus par la participation des experts de terrain pour définir des organisations cibles simplifiées, plus fluides, générant une qualité de service optimale. L'enjeu : gagner en maîtrise et en qualité sur ces processus. De multiples avancées ont été permises grâce au projet en termes de sécurisation, de gains de temps et d'harmonisation.

En 2019, outre le suivi des processus optimisés lors des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> vagues du projet, un nouveau périmètre d'une 3<sup>ème</sup> vague a été lancé sur les domaines de la gestion des immobilisations et de la facturation en centre de santé.

# 300

PARTICIPANTS  
AU PROJET À FIN 2019

# 5

JOURS

DE GAIN SUR LE DÉLAI DE  
TRAITEMENT RÉALISÉ DANS LE  
CADRE DU PLAN D'ACTION SUR LE  
RECouvreMENT DES CRÉANCES  
AMBULATOIRES



## DES POLITIQUES NATIONALES DYNAMIQUES

### Une nouvelle politique achat commune

Filieris a défini une politique achat commune pour la période de la nouvelle COG : Parm (Politique achat du régime minier) 2018-2021.

Ce projet pluri-annuel est déployé en phases successives, avec pour objectif premier de réaliser des gains achat tout

en donnant un rôle actif aux services achats locaux et en développant la transversalité entre les utilisateurs, les prescripteurs et les fonctions supports. Pour la première fois en 2019, un plan de progrès a été bâti avec le fournisseur de DASRI (déchets d'activités de soins

à risque infectieux) pour réaliser des économies en termes de récupération des déchets infectieux. But de l'opération : auditer les sites afin d'avoir le bon collecteur et le bon délai d'enlèvement tout en respectant la réglementation.

# 1,98 M€

DE GAINS

ACHAT SOIT

UNE PERFORMANCE ACHATS

DE 11,55%

# 16%

DES ACHATS

RÉALISÉS VIA DES

GROUPEMENTS

# 307

MARCHÉS

NOTIFIÉS

### L'optimisation du parc immobilier

En 2019, Filieris a poursuivi l'optimisation de son parc immobilier engagée depuis plusieurs années : il s'agit de vendre les biens vacants ou dont l'usage n'est plus stratégique et de rechercher des locaux fonctionnels, adaptés aux activités exercées et attractifs, tant pour la patientèle que pour les professionnels de santé.

Pour chaque opération, l'efficacité des investissements engagés est recherchée, tant en matière de coûts de fonctionnement, de consommation énergétique que de coûts de travaux. La location est ainsi de plus en plus la solution choisie pour les centres de santé Filieris. Les partenariats avec les collectivités locales permettent en outre d'obtenir des locaux à des prix intéressants.

# 1,45 M€

DE LOYERS

ET CHARGES PERÇUS

# 18

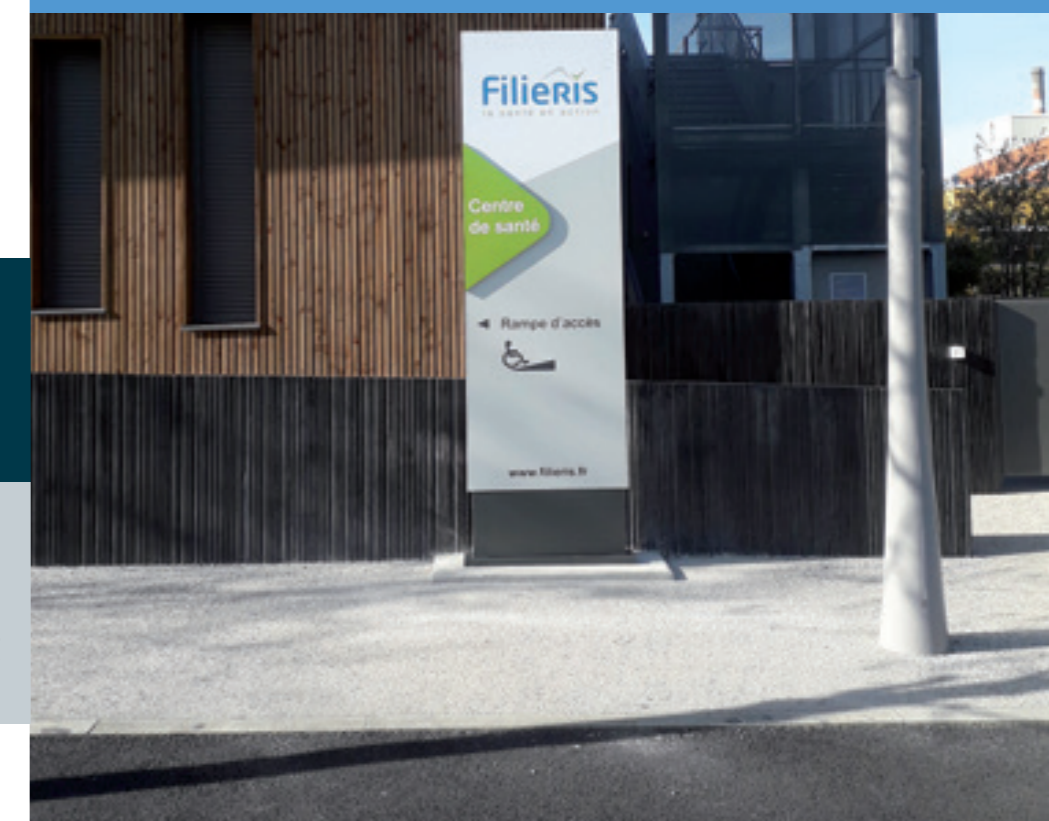
VENTES

IMMOBILIÈRES EN 2019 SOIT 4613 M<sup>2</sup>,  
POUR UN MONTANT DE 1,9 M€

## FOCUS

### L'Ad'AP : de plus en plus de sites accessibles

Filieris a adopté un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) en 2015 pour réaliser une mise en conformité de toutes ses structures recevant du public (essentiellement ses centres de santé) à horizon 2024. En 2019, 7 nouvelles structures ont été ainsi mises aux normes. Le nombre de sites accessibles à fin 2019 s'établit ainsi à 24.



## DES SYSTÈME D'INFORMATION MODERNISÉS AU SERVICE DES ÉQUIPES

En tant qu'acteur de santé, Filieris doit disposer d'un système d'information en phase avec les évolutions des pratiques des professionnels de santé dans leur quotidien et des interactions de plus en plus nombreuses avec l'extérieur. Il s'agit également de garantir la qualité des données médicales saisies et de favoriser le partage d'informations nécessaires à la bonne coordination des équipes.

Conformément aux engagements pris dans la COG et à la feuille de route tracée par son schéma directeur des systèmes d'information 2018-2021, Filieris a engagé des projets majeurs.

### Le déploiement d'un système d'information pour les centres de santé Filieris

Le logiciel MLM « Mon Logiciel Médical » de Cegedim est en cours de déploiement au sein des centres de santé Filieris. Quinze sites ont été équipés, à l'issue d'une phase pilote qui a permis de tester toute la chaîne patient. Tout au long du projet, les médecins, les infirmiers et les secrétaires médicales sont associés. Le déploiement doit s'accélérer en 2020. En parallèle, la fonction de télésecrétariat associé à MLM a été déployée chez 93 médecins.



### Des solutions pour accompagner la modernisation des structures

Des évolutions techniques du réseau informatique ont été réalisées pour répondre à une volumétrie croissante de données échangées et pour en sécuriser le fonctionnement en prévision du déploiement des nouveaux systèmes d'information santé.

La modernisation du système de téléphonie a démarré. La phase d'étude pour la mise en œuvre du centre d'appel du SPASAD Nord et celle relative au remplacement du Wifi des 6 établissements SSR du Nord ont été réalisées.

Une nouvelle organisation du support informatique a par ailleurs été mise en place pour répondre au défi de l'accroissement des besoins utilisateurs dans un contexte d'éclatement géographique des structures et d'optimisation des coûts.

## FOCUS

### Un système d'information des établissements construit avec les équipes

Les 11 établissements de santé Filieris seront bientôt dotés d'un nouveau système d'information performant et complet. La solution retenue est Hôpital Manager, de l'éditeur Softway médical. Ce projet national, inscrit dans la COG, a pour but de doter l'ensemble des établissements de santé Filieris d'un système d'information fiable et sécurisé. Le futur outil intégrera notamment tout le dossier patient.

Le projet est entré en phase opérationnelle en 2019. Des référents nationaux représentant les différents métiers des établissements (médecins, pharmaciens, directeurs d'établissement...) ont été nommés. Après une formation approfondie, ils ont travaillé au paramétrage du tronc commun au travers d'ateliers de conception. La direction des systèmes d'information a traduit le résultat de ces travaux dans l'outil via des ateliers de réalisation. En parallèle, au fur et à mesure de l'avancement de la recette, le paramétrage pour l'établissement du Surgeon, 1<sup>er</sup> site pilote, a débuté.

La mise en œuvre du logiciel permettra notamment d'améliorer le pilotage de l'activité, prérequis à la mise en place progressive de la dotation modulée à l'activité.

Du côté des Ehpad, le déploiement du nouveau logiciel de gestion (TITAN) s'est poursuivi avec les établissements des Hauts-de-France.

Le logiciel APOWEB a été diffusé dans les SSIAD du Nord et a démarré dans ceux du Sud de même que la mise en place de la télégestion.

## LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE AU CŒUR DES ACTIONS ENGAGÉES

*En 2019, conformément aux engagements inscrits dans la COG, Filieris a fait évoluer sa démarche de développement durable vers une démarche RSE à la vision plus large.*

Filieris met en œuvre un plan d'actions développement durable qui s'inscrit dans le plan cadre développement durable de la sécurité sociale.

Le plan couvre 4 volets : environnemental, économique, social et gouvernance.

En 2019, conformément aux engagements inscrits dans la COG, Filieris a fait évoluer sa démarche de développement durable vers une démarche RSE à la vision plus large.

Le bilan annuel 2018 des actions entreprises dans ce cadre a ainsi pris en compte cette évolution. Ce bilan consolide désormais les données en intégrant aussi celles de l'offre de santé dans plusieurs secteurs (notamment environnementaux).

A noter également, dans le volet social, la parution en mai 2019 d'un guide des accords collectifs au sein de Filieris qui permet de mieux valoriser le dialogue social dans l'entreprise.

# 9%

**DES MARCHÉS**  
INTÈGRENT UNE  
CLAUDE SOCIALE

# 94,7%

**DES MARCHÉS**  
INTÈGRENT DES CLAUSES DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE





# 03 DES COMPÉTENCES ADAPTÉES AUX DÉFIS ORGANISATIONNELS

## DES COMPÉTENCES ADAPTÉES AUX DÉFIS ORGANISATIONNELS

### Les métiers de Filiéris

**88%**

DE L'EFFECTIF DE FILIERIS EST AFFECTÉ À L'OFFRE DE SOINS.

**568**

PROFESSIONNELS DE SANTÉ DONT :

250 MÉDECINS GÉNÉRALISTES  
180 MÉDECINS SPÉCIALISTES  
31 CHIRURGIENS-DENTISTES  
104 PHARMACIENS  
3 SAGES-FEMMES/MAÏEUTICIENS

**1 725**

PROFESSIONNELS EN SOUTIEN ACCUEIL, LOGISTIQUE, ACHATS, PATRIMOINE, RH, COMPTABILITÉ, MANAGEMENT, INFORMATIQUE, COMMUNICATION...

**1 330**

AIDES À LA PERSONNE

**1 799**

PROFESSIONNELS PARAMÉDICAUX (INFIRMIERS, OPTICIENS, KINÉSITHÉRAPEUTES, AIDES-SOIGNANTS...)

### L'évolution des effectifs

En cohérence avec les politiques conduites pour accompagner la transformation de l'entreprise, la diminution des effectifs s'est poursuivie en 2019. Sur les 426 départs enregistrés, 146 sont le fait de départs en retraite ou pré-retraite. Les services supports représentent 122 des 426 départs, mais ne sont pas ou peu remplacés. Le domaine de l'aide à domicile qui doit faire face à un fort turn-over, représente 148 des 426 départs. Le taux de recours aux CDD diminue légèrement : en 2019, il a représenté 14,7 % de l'effectif total annuel.

**4 582**

COLLABORATEURS EN CDI (AU 31/12/2019)

NB : Effectifs CDI et CDD

## DES COLLABORATEURS ACCOMPAGNÉS

### La formation professionnelle pour une adaptation continue des compétences

La formation continue constitue un enjeu majeur dans un secteur où les évolutions techniques mais aussi organisationnelles sont rapides et multiples. Filiéris consacre un budget formation conséquent pour le développement continu des compétences de ses collaborateurs.

En 2019, Filiéris a par ailleurs déployé le module formation de son système d'information RH qui a permis d'élaborer le plan de développement des compétences 2020 de l'entreprise. La formation professionnelle est dorénavant pilotée au moyen d'un seul et même outil sur le territoire national. La dématérialisation permettra rapidement de libérer du temps aux gestionnaires qui pourront ainsi se consacrer à l'accompagnement des collaborateurs sur les différents dispositifs de formation ainsi que sur la gestion de leur parcours professionnel.

### LA FORMATION AU SEIN DE FILIERIS

(CHIFFRES 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2019)

**1 603 463 €**

BUDGET FORMATION

**4 118**

NOMBRE DE JOURS RÉALISÉS

**28 842**

HEURES RÉALISÉES (DONT 22.5 % SUR L'AXE SOINS)

### ALTERNANCE

14 CONTRATS D'APPRENTISSAGE, 622 CONVENTIONS DE STAGES SIGNÉES, 21 CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION, ACCOMPAGNÉS PAR 86 TUTEURS

**27,15%**

DES SALARIÉS FORMÉS

**1 743**

ACTIONS DE FORMATION RÉALISÉES.

**28 842**

HEURES DE FORMATION AU TOTAL

## L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS

Face aux transformations engagées et à venir, et parce que la qualité des soins dépend aussi du bien-être des soignants et de ceux qui les soutiennent, Filiéris conduit, conformément aux actions inscrites dans sa COG et son Projet d'entreprise, une stratégie RH visant à accompagner les collaborateurs et à leur permettre de s'inscrire durablement et sereinement dans les différents projets de l'entreprise.

### Chiffres clés

Répartition des collaborateurs de Filiéris (hors CDD)	Offre de soins ambulatoire	Etablissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires	Services support	Personnel mis à disposition	Total catégories professionnelles
Médical	410	60	1	9	480
Paramédical	360	1114	6	20	1500
Aide à la personne		1139			1139
Administratif et technique	366	566	488	43	1463
<b>Total catégories professionnelles</b>	<b>1136</b>	<b>2879</b>	<b>495</b>	<b>72</b>	<b>4582</b>



175 emplois

38 métiers

### Des salariés acteurs de leur parcours professionnel

Filieris poursuit la mise en œuvre de sa Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) permettant d'accompagner ses personnels, afin qu'ils puissent s'adapter aux besoins d'une entreprise en transformation tout en poursuivant leur carrière dans des conditions satisfaisantes.

Dans ce cadre et afin d'améliorer la visibilité sur les emplois, le groupe GPEC et les experts associés ont finalisé en 2019 la cartographie des métiers et emplois de l'offre de santé et des fonctions support de Filieris. 175 emplois et 38 métiers ont été cartographiés et intégrés sur le système d'information des ressources humaines (SIRH). Tous les collaborateurs en CDI de l'entreprise sont désormais rattachés à un emploi GPEC et évalués chaque année par leur manager sur les compétences correspondant à l'emploi concerné.

La réalisation de cette cartographie, les rattachements aux emplois GPEC et l'évaluation des compétences par les managers ont vocation à faciliter la gestion des parcours professionnels des collaborateurs, à améliorer la gestion du plan de développement des compétences et à permettre l'adéquation des ressources aux besoins de l'organisation.

Parallèlement, des travaux ont été engagés avec les DRH des directions régionales sur l'étude des métiers stratégiques qui permettront d'identifier à terme les métiers dits « sensibles », « en tension » et « émergents » de l'entreprise. Ce diagnostic permettra de dresser un état des lieux des activités, de faire évoluer les compétences des collaborateurs et de les adapter, dans un contexte d'optimisation des ressources et de réduction des coûts des fonctions support.

## FOCUS

### La mobilité

Dans ce contexte de transformation, Filieris souhaite développer la gestion de la mobilité interne.

Le SIRH a été optimisé en 2019 dans le but d'obtenir une meilleure visibilité des souhaits de mobilité des collaborateurs et de faciliter l'expression et le recueil de leurs besoins. Ce travail préalable était nécessaire à la mise en place de la revue des carrières ainsi qu'à la réalisation du processus de gestion des mobilités qui sera communiqué à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

## UN DIALOGUE SOCIAL RÉNOVÉ

La direction et les organisations syndicales représentatives ont tiré profit du nouveau cadre légal qui leur était offert par les ordonnances « Macron » pour imaginer une organisation plus en cohérence avec la réalité de l'entreprise unique.

L'accord d'entreprise du 23 mai 2019 a posé le cadre d'un CSE unique pour l'ensemble de l'entreprise, avec l'instauration de 64 représentants de proximité pour couvrir l'ensemble du territoire et permettre une représentativité des salariés au plus près du terrain.

Des élections professionnelles ont été engagées pour l'ensemble de l'entreprise. Celles-ci ont eu lieu le 5 décembre 2019 (1<sup>er</sup> tour) et le 20 décembre 2019 (2<sup>nd</sup> tour uniquement pour le 1<sup>er</sup> collège).

Le principe du recours au vote électronique comme modalité exclusive d'expression des suffrages, pour ces élections et les futures, a par ailleurs été retenu.





# 04 MISSIONS ASSURANTIELLES : LA QUALITÉ DE SERVICE

La CANSSM assure le pilotage du régime spécial de Sécurité sociale des mines. Du fait de la baisse du nombre d'affiliés miniers, la gestion des activités de prestations de Sécurité sociale a été progressivement déléguée ou transférée à d'autres organismes :

- > Assurance maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles : CNAM
- > Assurance vieillesse et invalidité : Caisse des Dépôts et Consignations
- > Action sanitaire et sociale individuelle : ANGDM

La CANSSM reste garante du respect des droits des affiliés en application des règles propres au régime minier et de la qualité du service rendu aux assurés.

## L'ASSURANCE-MALADIE ET L'ASSURANCE ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

La gestion de l'assurance maladie et de l'assurance accidents du travail et maladies professionnelles a été confiée en 2015 à la CNAM. Cette dernière, au travers de deux CPAM (Artois et Moselle), assure pour le compte de la CANSSM la gestion des prestations des bénéficiaires. La bonne collaboration des équipes de la CNAM et de la CANSSM, le suivi de la mise en œuvre des mandats via un comité de pilotage et une commission d'administrateurs dédiée, permettent de veiller à la qualité du service rendu aux affiliés.

## MISSIONS ASSURANTIELLES : LA QUALITÉ DE SERVICE

### Les faits marquants

La CNAM a travaillé sur la réduction des délais en matière d'attribution et de révision des rentes AT-MP (résorption du nombre de dossiers par mobilisation d'effectifs supplémentaires) et fournitures de statistiques issues d'Eurydice. Des services aux assurés miniers ont, par ailleurs, été ouverts sur [ameli.fr](http://ameli.fr).

Au cours de l'année 2019, 453 dossiers ont été soumis à la commission de recours amiable, dont 108 ont été adressés en départage au conseil d'administration de la CANSSM. La CANSSM reste en charge de la gestion des soins de santé en cas de transfert définitif de résidence à l'étranger de ses affiliés.

Ces derniers disposent d'un formulaire de soins de santé qui leur permet d'être pris en charge dans leur pays de résidence, selon les règles de ce dernier. Au cours de l'exercice 2019, plus de 550 formulaires de soins de santé ont été initiés, principalement en Europe, en Algérie et au Maroc.

### Les évolutions réglementaires

Parmi les nouveautés de l'exercice, on peut citer la mise en œuvre de la première phase du « Reste à charge zéro », sur les audio-prothèses et prothèses dentaires, la mise en œuvre de l'avenant N°2 de l'accord national des centres de santé et l'apparition de la couverture santé solidaire qui fusionne la CMU-c et l'ACS.



### L'activité

	2019	2018
Nombre de bénéficiaires ouvrant droit	85 050	90 436
Nombre d'ayants droit	18 596	20 703
<b>Total bénéficiaires</b>	<b>103 646</b>	<b>111 139</b>
Age moyen des bénéficiaires (ouvrant droit)	76	79
Proportion de 65 ans et plus (ouvrant droit)	82,3%	85,5%
<b>Montant total des dépenses de prestations légales maladie, maternité, paternité, décès</b>	<b>939 M€</b>	<b>981 M€</b>
Dont soins de ville	419 M€	439 M€
<b>Montant total des dépenses accidents du travail/maladies professionnelles</b>	<b>230 M€</b>	<b>247 M€</b>
Dont rentes	227 M€	245 M€
Nombre de rentes AT-MP en gestion	26 957	28 758
CMUC - Nombre de bénéficiaires	134	119



## L'ASSURANCE VIEILLESSE, INVALIDITÉ, DÉCÈS

La gestion du risque vieillesse et invalidité des assurés relevant du régime minier a été confiée par mandat de gestion à la Direction des Retraites et de la Solidarité de la Caisse des Dépôts. La CDC Retraite des Mines assure le recouvrement des cotisations, le paiement des pensions de retraite de droit propre et de droit dérivé (conjoint et enfant), mais aussi d'invalidité.

### Les faits marquants

#### La revalorisation des prestations en 2019

L'article 41 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 ayant reporté du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 leur revalorisation, les retraites de base ont été revalorisées de 0,3% au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Toujours selon cette loi, la date de revalorisation des minima vieillesse (ASPA<sup>6</sup> et AVTS<sup>7</sup>) a été avancée, à compter de 2019, au 1<sup>er</sup> janvier (contre le 1<sup>er</sup> avril auparavant).

L'AVTS a ainsi été revalorisée à cette date (+ 1,5%), hausse également appliquée à la majoration pour conjoint à charge et l'ASPA a été revalorisée de 4,2 %. Les pensions d'invalidité ont été revalorisées de 0,3 % au 1<sup>er</sup> avril 2019.

#### La contribution sociale généralisée (CSG)

En application de l'article 8 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018, la CSG avait été augmentée de 1,7 point à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le taux plein de la CSG pour les retraites était alors passé de 6,6% à 8,3%, le taux réduit (3,8%) n'ayant pas subi d'évolution. Dans le cadre de la loi du 24 décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales (MUES), il a été décidé de créer, pour les retraités dont la pension est inférieure au montant mensuel de 2000€ un taux médian de CSG de 6,6% à effet du 01/01/2019. Au niveau du régime minier, 62 546 pensionnés impactés par la mise en place de ce taux médian ont été remboursés au début du mois de juin du trop-perçu de 1,7% prélevé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### La cotisation du régime local d'Alsace Moselle

Cette cotisation mise à la charge des assurés bénéficiant de ce régime n'a pas subi d'évolution en 2019. Le taux applicable aux retraites minières reste fixé à 1,5%.

#### Prélèvement à la source

A la suite du paramétrage des systèmes d'information et à des échanges de fichiers avec la Direction Générale des Finances Publiques, la Retraite des Mines a procédé à la mise en place du prélèvement à la source sur les pensions servies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Au 31 décembre 2018, 65 958 pensionnés imposables du régime minier (27% des pensionnés) sont concernés par ce prélèvement.

#### Les évolutions réglementaires

Le contrat d'objectifs pluriannuels de simplification et de mutualisation de l'assurance vieillesse, conclu entre l'État et l'Union Retraite pour la période 2015-2018, prévoit la mise en œuvre de deux chantiers majeurs : d'une part, le Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) qui regroupera, pour chaque assuré, les informations relatives à sa carrière dans tous les régimes de retraite ; d'autre part, le portail commun inter-régimes (PCI), qui offre au public un accès libre à un large bouquet de services en ligne. La CDC Retraite des mines participe également à d'autres chantiers de place majeurs.

#### Le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU)

Par la centralisation de l'ensemble des données de carrière collectées par les 35 régimes de retraite obligatoires, le RGCU doit permettre une vision globale de la carrière des assurés, quel que soit leur régime d'affiliation ou la diversité de leurs affiliations. Il vise en outre la fiabilisation des informations professionnelles relatives aux carrières et la simplification des démarches préalables à la liquidation. Suite à des arbitrages essentiellement techniques concernant en particulier les régimes les plus importants en volume d'affiliés (CNAV,

Agirc-Arcco, Ircantec...), la migration des données de carrière des affiliés au régime minier initialement prévue en 2020 a été décalée à 2022, en parallèle de l'ensemble des régimes vieillesse gérés par la Caisse des Dépôts.

#### Le Portail commun inter-régimes (PCI)

Le portail commun inter-régimes a été imaginé comme une porte d'entrée unique (guichet unique) permettant pour les affiliés une simplification des démarches liées aux questions de retraite. Mis en ligne en octobre 2016, le portail commun inter-régimes s'étoffe régulièrement de nouveaux services destinés tant aux pensionnés qu'aux actifs. Ainsi, depuis le printemps 2019, l'usager peut faire une demande unique de retraite en ligne au titre de l'ensemble de sa carrière tous régimes confondus, et téléverser ses pièces justificatives de façon entièrement dématérialisée. Depuis 2019, une vision « agent » du portail inter-régimes est également accessible. Les agents peuvent le consulter et intervenir directement sur l'outil au titre du suivi des demandes de retraite en ligne.

#### MCE : le projet de « mutualisation des contrôles d'existence »

Ce projet vise la simplification et la rationalisation des contrôles d'existence des titulaires de pensions et d'avantages vieillesse. Ces contrôles permettent de vérifier que les bénéficiaires résidents à l'étranger sont vivants. La Retraite des Mines effectuait jusqu'à présent ces contrôles annuels sur la base d'un échantillon représentatif d'environ 11 000 situations d'affiliés. Le MCE vise depuis octobre/novembre 2019 le contrôle de l'exhaustivité des bénéficiaires concernés, soit un peu plus de 55 000 personnes. L'Agirc-Arcco est l'opérateur de services, la Caisse des Dépôts l'opérateur de gestion documentaire.

#### La dématérialisation des échanges des informations de sécurité sociale

La Retraite des Mines est également concernée par l'obligation européenne visant à supprimer les échanges papier entre les états membres (Electronic Exchanges of Social Security Informations - EESSI). Cette obligation concernera, à terme, les informations sur les risques sociaux (maladie, chômage, famille, retraite) des ressortissants se déplaçant sur le territoire européen. Le démarrage, initialement prévu en 2019, a été reporté à 2020.

#### L'activité

	2019	2018
Nombre de retraités	233 355	245 273
Age moyen des bénéficiaires (hors droits dérivés enfants)	78,6	78,4
Pensionnés résidant à l'étranger	20,2%	20,3 %
Prestations versées	1,30 Md€	1,36 Md€
Montant moyen annuel des pensions		
- Pensions de droits personnels	6 965 €	6 940 €
- Pensions de réversion	3 760 €	3 790 €

## L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

La CANSSM est en charge de l'action sanitaire et sociale collective et, à ce titre, assure la gestion du budget national d'action sanitaire et sociale (BNASS).

Le BNASS finance des actions collectives au sein des établissements Filiéris, des prêts aux structures du régime présentant des projets immobiliers et les actions individuelles gérées par l'ANGDM.

En 2019, le BNASS a ainsi consacré 29,71 M€ aux actions collectives et individuelles et accordé 3,3 M€ de prêts aux établissements Filiéris.

# 4,2 M€

BNASS ACTIONS  
COLLECTIVES 2019  
(CANSSM) DÉPENSES  
TOTALES 2019

# 1,1 M€ 2,5 M€

SECTION VIEILLESSE SECTION MALADIE

# 0,6 M€

SECTION AT/MP



Plusieurs opérations financées par le BNASS ont ainsi vu le jour en 2019 : la première phase du chantier de rénovation de l'établissement de santé de La Pomarède (30) et le changement de standard téléphonique du SPASAD Filiéris du Nord.

Sur l'ensemble de l'année, les principaux projets d'investissements autorisés en 2019 concernent le financement de la restructuration de la résidence d'hébergement temporaire La Pierre Percée (38), le financement du changement de système d'information hospitalier des 11 établissements

de santé Filiéris et le financement complémentaire de deux opérations : la restructuration de l'établissement de santé Filiéris de la Roseraie (62) et la réalisation de travaux supplémentaires dans le cadre de la deuxième phase de restructuration de la Polyclinique Sainte-Barbe de Carmaux (81).

<sup>6</sup> ASPA : allocation de solidarité aux personnes âgées

<sup>7</sup> AVTS : allocation aux vieux travailleurs salariés



# DONNÉES FINANCIÈRES

## Favoriser le bien-être au sein des établissements

Le BNASS finance de nombreuses actions pour favoriser le bien-être au sein des établissements, telles que l'acquisition de matériels permettant la mise en œuvre de thérapies alternatives (bornes musicales, chariot Snoezelen, matériel connecté) ou encore la création de jardins thérapeutiques.

### Un jardin thérapeutique pour les 10 ans de l'Ehpad Germaine Tillion (1)

En juillet 2019, l'Ehpad Germaine Tillion, à Montceau-les-Mines (71) fêtait ses 10 ans par l'inauguration d'un nouvel espace de verdure destiné aux résidents. Ce « Jardin des sens », lieu de détente, est d'abord un outil thérapeutique qui s'adresse en premier lieu aux résidents souffrant de troubles cognitifs (Alzheimer, notamment). Le jardin offre des chemins créés pour se déplacer sans difficulté et les jardinières sont placées en hauteur pour en faciliter l'accès aux résidents. Par ce jardin, l'objectif est de permettre aux résidents de renouer un contact avec le monde qui les entoure, en réapprenant les gestes du quotidien (planter des graines, sentir l'odeur des fleurs, en prendre soin...).

### Quand l'art et la musique adoucissent les maux

A l'Ehpad de Pampelonne (81), les équipes explorent les thérapies non médicamenteuses favorisant la stimulation cognitive et la lutte contre l'isolement de certains résidents (actions

intergénérationnelles en partenariat avec l'école primaire de la commune, activité physique adaptée...). Deux intervenants - un musicotherapeute et une artiste plasticienne - ont formé 6 salariés de l'établissement à ces thérapies.

Les productions réalisées par les résidents sont exposées dans les parties communes afin de valoriser le travail effectué et de changer l'image de l'Ehpad. Une programmation d'animations rythme la vie des résidents, entraine de la convivialité et des temps de partage. Ces actions permettent d'améliorer les capacités cognitives, psychomotrices et socio-affectives.

### Des casques de réalité virtuelle pour mieux comprendre Alzheimer (2)

L'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) Filieris de Lorraine s'est récemment dotée de quatre casques de réalité virtuelle pour accompagner les malades et leurs aidants. Grâce à des vidéos spécifiques, ces casques permettent aux utilisateurs,

aidants et professionnels, de plonger dans le quotidien des malades Alzheimer et ainsi de mieux comprendre ce qu'ils vivent, leurs difficultés à se déplacer, à appréhender l'espace. La technologie utilisée met en avant les effets de la maladie et permet de comprendre quelle situation peut entraîner un trouble.

### L'action sanitaire et sociale individuelle

La CANSSM contribue également, via le BNASS, au financement de l'action sanitaire et sociale individuelle, qui a été transférée à l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM).

Outre la politique d'action sanitaire et sociale individuelle, l'ANGDM assure la gestion des services sociaux et de la politique vacances au bénéfice des assurés du régime minier. L'action sanitaire et sociale individuelle est principalement orientée vers l'aide au maintien à domicile (aide-ménagère), le renforcement du lien social et la prévention de la perte d'autonomie.

## BNASS Actions individuelles 2019 (ANGDM) dépenses totales 2019 : 25,51 M€

Branche AT/MP	20 712 407 €
Branche Maladie	4 795 806 €
Branche Vieillesse	2 933 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 511 147 €</b>

## MAÎTRISE DES RISQUES

La convention d'objectifs et de gestion 2018-2021 a notamment pour objectif de conforter la certification des comptes. À ce titre, elle met en exergue l'importance de la maîtrise des risques et de la lutte contre la fraude.

Pour gagner en performance, Filieris a engagé depuis plusieurs années un travail sur la maîtrise des différents risques stratégiques et opérationnels et en a centralisé le suivi et la gestion, via la création en 2014 d'un groupe national de la maîtrise des risques.

Ce groupe dédié, composé de correspondants multi-compétents régionaux, identifie les risques majeurs au regard des enjeux financiers et extra-financiers. La diversité des membres

composant le groupe de travail est fondamentale pour explorer tous les effets possibles.

Les travaux de ce groupe, dont la mise en œuvre d'un plan de contrôle interne et l'élaboration d'une cartographie des risques, ont permis de mettre en œuvre une démarche d'amélioration des processus et d'assurer la fiabilité des données financières.

Toutes ces démarches permettent à Filieris, audité annuellement, d'accomplir des améliorations sensibles d'ailleurs soulignées par les commissaires aux comptes qui constatent que « *sa mise en œuvre permet d'ancrer progressivement une culture du contrôle interne au sein de la CANSSM* ».

En 2019, le groupe a travaillé sur l'élaboration de procédures concernant aussi bien l'offre de soins (laboratoire de biologie médicale, facturation des résidences autonomie, ouverture d'un centre de santé) que les fonctions supports (ordonnancement, vente de biens immobiliers...). La sécurité informatique a également fait l'objet de travaux importants : chartes d'utilisation et d'administration, sensibilisation des personnels, plan annuel de contrôle des accès aux systèmes d'information, traçabilité des incidents et des changements ou encore adaptations aux exigences réglementaires et de certification.

## LA CERTIFICATION DES COMPTES

Pour l'exercice 2019, les comptes de la CANSSM sont certifiés sans réserves ni recommandations. Cette opinion émise par le commissaire aux comptes a été obtenue après la mise en œuvre

des travaux d'audit, tant dans les domaines du contrôle interne que dans celui des comptes de l'assurantiel et de l'offre de santé, ainsi que du système d'information. Ce résultat témoigne de

l'implication de l'ensemble des collaborateurs et partenaires du régime des mines, d'autant plus que le contexte de travail à distance de ces derniers mois rendait la tâche plus compliquée.

Bilan actif

ACTIF (en €)	Exercice 2019			Exercice 2018	Évolution
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	(en%)
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 989 440</b>	<b>6 969 843</b>	<b>19 596</b>	<b>916 611</b>	<b>-97,9</b>
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (205)	7 861 090	6 944 784	916 306	892 399	2,7
Diverses autres immobilisations incorporelles* (201, 203, 206, 208, 232, 237)	-871 650	25 060	-896 710	24 211	NS
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>372 964 285</b>	<b>256 688 880</b>	<b>116 275 406</b>	<b>119 784 560</b>	<b>-2,9</b>
Terrains (211)	6 637 648	22 000	6 615 648	6 726 044	-1,6
Agencements et aménagements de terrains (212)	4 282 573	3 139 339	1 143 234	1 123 933	1,7
Constructions (213, 214)	267 383 636	173 149 840	94 233 796	99 688 060	-5,5
Installations techniques, matériels et outillages (215)	50 712 794	44 196 839	6 515 955	6 033 073	8,0
Diverses autres immobilisations corporelles (218)	39 339 957	36 180 861	3 159 095	3 247 244	-2,7
Immobilisations corporelles en cours (231)	1 492 197		1 492 197	883 189	69,0
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles (238)	3 115 479		3 115 479	2 083 017	49,6
<b>Immobilisations financières</b>	<b>94 828 416</b>	<b>19 396</b>	<b>94 809 021</b>	<b>95 126 964</b>	<b>-0,3</b>
Titres de participation et parts (261)	30 720 328		30 720 328	29 756 405	3,2
Autres formes de participation et créances rattachées à des participations (266, 267, 268)	593 643		593 643	593 643	0,0
Titres immobilisés (271, 272, 273, 27682)	2 827		2 827	2 827	0,0
Prêts (274, 27684)	63 222 993	19 396	63 203 597	64 489 046	-2,0
Dépôts et cautionnements versés (275)	37 267		37 267	29 818	25,0
Autres créances immobilisées (276)	251 358		251 358	255 225	-1,5
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>474 782 141</b>	<b>263 678 119</b>	<b>211 104 022</b>	<b>215 828 135</b>	<b>-2,2</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stocks et en-cours (3)</b>	<b>3 314 144</b>	<b>56 332</b>	<b>3 257 812</b>	<b>3 564 054</b>	<b>-8,6</b>
<b>Fournisseurs, intermédiaires sociaux et prestataires débiteurs (409)</b>	<b>25 410 067</b>	<b>18 358 693</b>	<b>7 051 374</b>	<b>8 661 495</b>	<b>-18,6</b>
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>204 300 283</b>	<b>12 124 188</b>	<b>192 176 096</b>	<b>190 773 312</b>	<b>0,7</b>
Clients, cotisants et comptes rattachés (41 sauf 419)	46 217 922	11 909 376	34 308 546	35 394 708	-3,1
Personnel et comptes rattachés (42)	823 053		823 053	337 413	143,9
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43)	52 543		52 543	157 101	-66,6
Entités publiques (44)	43 362 467		43 362 467	34 915 005	24,2
Organismes et autres régimes de sécurité sociale (45)	104 326 455		104 326 455	112 092 496	-6,9
Débiteurs divers (46)	9 517 844	214 812	9 303 032	7 876 588	18,1
<b>Comptes transitoires ou d'attente (47)</b>	<b>3 011 273</b>		<b>3 011 273</b>	<b>4 999 793</b>	<b>-39,8</b>
<b>Charges constatées d'avance (486)</b>	<b>4 304 013</b>		<b>4 304 013</b>	<b>4 317 576</b>	<b>-0,3</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>30 387 305</b>	<b>0</b>	<b>30 387 305</b>	<b>17 701 627</b>	<b>71,7</b>
Banques, établissements financiers et assimilés (51 débiteur)	30 316 638		30 316 638	17 641 649	71,8
Autres trésoreries (52, 53, 54, 58)	70 667		70 667	59 978	17,8
<b>Total actif circulant</b>	<b>270 727 086</b>	<b>30 539 213</b>	<b>240 187 873</b>	<b>230 017 857</b>	<b>4,4</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>745 509 228</b>	<b>294 217 332</b>	<b>451 291 896</b>	<b>445 845 992</b>	<b>1,2</b>

Bilan passif

PASSIF (en €)	Exercice 2019 avant affectation	Exercice 2018 avant affectation	Evolution (en %)
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Dotations, apports (102)</b>	<b>5 297 777</b>	<b>5 297 777</b>	<b>0,0</b>
<b>Biens remis en pleine propriété aux organismes (103)</b>	<b>3 100 193</b>	<b>3 100 193</b>	<b>0,0</b>
<b>Réserves (106)</b>	<b>145 623 554</b>	<b>145 262 280</b>	<b>0,2</b>
Régimes de base (ou branche)	44 257 123	44 257 123	0,0
Régimes complémentaires (ou branche)	2 006 754	2 006 754	0,0
Autres	99 359 677	98 998 403	0,4
<b>Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur) (11)</b>	<b>-593 745 531</b>	<b>-595 565 130</b>	<b>-0,3</b>
Régimes de base (ou branche)	-466 128 061	-468 495 619	-0,5
Régimes complémentaires (ou branche)	-457 751	-357 084	28,2
Autres	-127 159 719	-126 712 427	0,4
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (12)</b>	<b>10 116 061</b>	<b>-18 890 856</b>	<b>-153,6</b>
Régimes de base (ou branche)	10 214 231	-18 790 189	-154,4
Régimes complémentaires (ou branche)	-98 170	-100 667	-2,5
Autres	0	0	
<b>Subventions d'investissements (131+138-139)</b>	<b>4 540 459</b>	<b>4 738 948</b>	<b>-4,2</b>
<b>Provisions réglementées (14)</b>	<b>1 911 915</b>	<b>2 166 479</b>	<b>-11,8</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>-423 155 572</b>	<b>-453 890 309</b>	<b>-6,8</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (15)</b>			
Provisions pour risques et charges courantes (151)	3 896 869	3 142 999	24,0
Provisions pour risques et charges techniques (152)	63 702 188	65 072 210	-2,1
Autres provisions pour charges (158)	4 050 564	3 540 991	14,4
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>71 649 621</b>	<b>71 756 199</b>	<b>-0,1</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>			
Emprunts auprès des établissements de crédit** (164, 51 créateur)	5 439 546	837 998	549,1
Dépôts et cautionnements reçus (165)	529 793	496 470	6,7
Emprunts et dettes assorties de conditions particulières (167)	464 000 000	398 000 000	16,6
Autres emprunts et dettes assimilées (168)	407 849	375 789	8,5
<b>Total dettes financières</b>	<b>470 377 188</b>	<b>399 710 257</b>	<b>17,7</b>
<b>AUTRES DETTES</b>			
<b>Clients et cotisants créditeurs</b>	<b>49 808</b>	<b>61 136</b>	<b>-18,5</b>
Cotisants créditeurs (4192 à 4195)	49 808	61 136	
<b>Fournisseurs de biens, prestataires de services et comptes rattachés (401, 403, 4081)</b>	<b>6 263 581</b>	<b>7 787 174</b>	<b>-19,6</b>
<b>Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés (404, 405, 4084)</b>	<b>968 810</b>	<b>987 192</b>	<b>-1,9</b>
<b>Prestataires : versements directs aux assurés et allocataires (406, 4086)</b>	<b>110 859 454</b>	<b>113 913 439</b>	<b>-2,7</b>
<b>Prestataires : versements à des tiers (407, 4087)</b>	<b>146 850</b>	<b>143 173</b>	<b>2,6</b>
<b>Personnel et comptes rattachés (42)</b>	<b>23 893 969</b>	<b>23 853 092</b>	<b>0,2</b>
<b>Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43)</b>	<b>31 081 039</b>	<b>72 293 053</b>	<b>-57,0</b>
<b>Entités publiques (44)</b>	<b>44 016 663</b>	<b>45 511 120</b>	<b>-3,3</b>
<b>Organismes et autres régimes de sécurité sociale (45)</b>	<b>77 438 869</b>	<b>133 575 093</b>	<b>-42,0</b>
<b>Créditeurs divers (46)</b>	<b>13 395 160</b>	<b>18 506 811</b>	<b>-27,6</b>
<b>Comptes transitoires ou d'attente (47)</b>	<b>24 166 878</b>	<b>11 455 412</b>	<b>111,0</b>
<b>Produits constatés d'avance (487)</b>	<b>139 578</b>	<b>183 152</b>	<b>-23,8</b>
<b>Total Autres dettes</b>	<b>332 420 658</b>	<b>428 269 845</b>	<b>-22,4</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>451 291 896</b>	<b>445 845 992</b>	<b>1,2</b>



Compte de résultat - charges

CHARGES (en €)	Exercice 2019	Exercice 2018	Évolution (en %)
<b>CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (I)</b>			
<b>Prestations sociales</b>	<b>2 541 563 085</b>	<b>2 656 735 153</b>	<b>-4,3</b>
Prestations légales (6561)	2 476 483 303	2 596 175 541	-4,6
Prestations extra légales : action sanitaire et sociale (6562)	28 398 522	27 507 224	3,2
Actions individualisées (6562x1)	25 281 510	24 385 241	3,7
Actions collectives (6562x2)	3 117 012	3 121 983	-0,2
Actions de prévention (6563)	2 748 886	2 827 446	-2,8
Prestations spécifiques à certains régimes (6564)	27 176 855	27 465 571	-1,1
Diverses prestations (6565, 6568)	6 755 520	2 759 370	NS
<b>Charges techniques, transferts, subventions et contributions</b>	<b>163 309 931</b>	<b>181 582 927</b>	<b>-10,1</b>
Transferts entre organismes de sécurité sociale et assimilés (6571)	136 061 092	155 150 999	-12,3
Compensations et Dotations (6571x1)	6 370 479	24 707 275	-74,2
Contribution versée à la CNSA (6571155)	114 110 093	114 421 174	-0,3
Autres transferts (6571 sauf 6571x1, 6571155)	15 580 520	16 022 550	-2,8
Autres charges techniques (6572)	27 248 839	26 431 928	3,1
<b>Diverses Charges techniques (658)</b>	<b>449 724</b>	<b>824 037</b>	<b>-45,4</b>
<b>Dotations aux provisions pour charges techniques</b>	<b>74 323 944</b>	<b>67 270 597</b>	<b>10,5</b>
Pour prestations sociales (6814)	63 525 849	64 952 090	-2,2
Pour dépréciation des actifs circulant (6817)	10 798 094	2 318 507	NS
<b>TOTAL DES CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (I)</b>	<b>2 779 646 684</b>	<b>2 906 412 714</b>	<b>-4,4</b>
<b>CHARGES DE GESTION COURANTE (II)</b>			
<b>Achats</b>	<b>38 295 286</b>	<b>40 863 583</b>	<b>-6,3</b>
Autres achats (60 sauf 603, 606, 607)	4 020 351	3 950 364	1,8
Variation des stocks approvisionnements et marchandises (603)	252 989	331 992	-23,8
Achats non stockés de matières et fournitures (606)	11 601 970	11 043 032	5,1
Achats de marchandises (607)	22 419 976	25 538 195	-12,2
<b>Autres charges externes (61, 62)</b>	<b>69 677 994</b>	<b>74 624 643</b>	<b>-6,6</b>
Services extérieurs (61)	45 107 275	50 044 539	-9,9
Autres services extérieurs (62)	24 570 720	24 580 104	0,0
Personnel extérieurs à l'organisme (621)	1 993 523	2 455 814	-18,8
Autres services extérieurs (62 sauf 621)	22 577 197	22 124 290	2,0
<b>Impôts, taxes et versements assimilés (63)</b>	<b>23 508 758</b>	<b>24 038 839</b>	<b>-2,2</b>
Taxes liés aux personnels (631, 632, 633)	19 626 108	20 001 352	-1,9
Taxes sur le chiffre d'affaire non récupérable (6352)	1 638 759	1 799 347	-8,9
Autres taxes (635 sauf 6352, 637)	2 243 891	2 238 140	0,3
<b>Charges de personnel (64)</b>	<b>220 172 594</b>	<b>232 697 858</b>	<b>-5,4</b>
Salaires et traitements (641 à 644)	163 782 416	167 519 721	-2,2
Charges sociales (645 à 648)	56 390 178	65 178 137	-13,5
<b>Autres charges de gestion courante (651 à 655)</b>	<b>2 041 887</b>	<b>3 334 433</b>	<b>-38,8</b>
Diverses charges de gestion courante (651 à 654)	599 733	761 167	-21,2
Autres charges de gestion courante (655)	1 442 155	2 573 266	-44,0
<b>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (6811,6812,6815,6816)</b>	<b>14 000 799</b>	<b>13 837 758</b>	<b>1,2</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DE GESTION COURANTE (II)</b>	<b>367 697 319</b>	<b>389 397 114</b>	<b>-5,6</b>

Compte de résultat - charges (suite)

CHARGES (en €)	Exercice 2019	Exercice 2018	Evolution (en %)
<b>CHARGES FINANCIERES (III)</b>			
Charges financières sur opérations de gestion courante et techniques (661,664,665,666,667)	61 092	51 715	18,1
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (III)</b>	<b>61 092</b>	<b>51 715</b>	<b>18,1</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante (671)	713 758	2 633 918	-72,9
Charges exceptionnelles sur opérations techniques (674)	27 343	39 409	-30,6
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (675)	274 178	467 383	-41,3
Autres charges exceptionnelles (678)	541 728	1 024 503	-47,1
Dotations aux amortissements dépréciations et provisions - Charges exceptionnelles (687)	36 399	730 909	-95,0
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)</b>	<b>1 593 406</b>	<b>4 896 122</b>	<b>-67,5</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (V)</b>			
Impôts sur les bénéfices et assimilés (695)	444 309	-436 346	NS
<b>TOTAL IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (V)</b>	<b>444 309</b>	<b>-436 346</b>	<b>-201,8</b>
<b>TOTAL DES CHARGES VI =I+II+III+IV+V</b>	<b>3 149 442 810</b>	<b>3 300 321 318</b>	<b>-4,6</b>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE EXCEDENTAIRE (XII = XI - VI)	10 116 061		
<b>TOTAL GENERAL (XIII = VI + XII)</b>	<b>3 159 558 871</b>	<b>3 300 321 318</b>	<b>-4,3</b>

## Compte de résultat - produits

PRODUITS	Exercice 2019	Exercice 2018	Évolution (en %)
<b>PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (VII)</b>			
<b>Cotisations, impôts et produits affectés</b>	<b>57 771 646</b>	<b>61 362 646</b>	<b>-5,9</b>
Cotisations sociales (7561)	53 110 106	57 037 024	-6,9
Produits versés par une entité publique autre que l'état (7564)		623	-100,0
Impôts : contribution sociale généralisée (7565)	32 570	366	NS
Impôts et taxes affectés (7566)	4 628 969	4 324 633	7,0
<b>Produits techniques</b>	<b>2 736 455 904</b>	<b>2 858 205 784</b>	<b>-4,3</b>
Transferts entre organismes de sécurité sociale et assimilés (7571)	1 634 980 858	1 690 297 374	-3,3
Compensations et Dotations (7571x1)	1 496 632 929	1 550 494 926	-3,5
Prise en charge par la CNSA (7571144)	126 016 883	126 706 395	-0,5
Autres transferts (7571 sauf 7571x1, 7571144)	12 331 046	13 096 052	-5,8
Contributions publiques (7572)	1 101 475 046	1 167 908 410	-5,7
<b>Divers produits techniques (758)</b>	<b>5 359 024</b>	<b>5 896 905</b>	<b>-9,1</b>
<b>Reprises sur provisions et sur dépréciations</b>	<b>66 283 265</b>	<b>63 912 194</b>	<b>3,7</b>
Reprises sur provisions pour charges techniques (7814)	64 995 823	62 282 636	4,4
Reprises sur dépréciations des actifs circulants (7817)	1 287 442	1 629 558	-21,0
<b>TOTAL DES PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (VII)</b>	<b>2 865 869 838</b>	<b>2 989 377 529</b>	<b>-4,1</b>
<b>PRODUITS DE GESTION COURANTE (VIII)</b>			
<b>Ventes de produits et prestations de services (70)</b>	<b>248 580 687</b>	<b>254 235 577</b>	<b>-2,2</b>
Prestations de services (706)	202 418 791	202 505 744	0,0
Ventes de marchandises (707)	38 979 396	44 251 338	-11,9
Autres ventes (70 sauf 706 et 707)	7 182 499	7 478 495	-4,0
<b>Production immobilisée (72)</b>	<b>10 350</b>	<b>1 717</b>	<b>NS</b>
<b>Subventions d'exploitation (74)</b>	<b>2 658 248</b>	<b>3 199 744</b>	<b>-16,9</b>
<b>Autres produits de gestion courante (751 à 755)</b>	<b>20 405 410</b>	<b>23 350 727</b>	<b>-12,6</b>
Autres produits de gestion courante (751 à 754)	851 142	653 426	30,3
Autres produits de gestion courante (755)	19 554 268	22 697 302	-13,8
<b>Reprises sur provisions et sur dépréciations (7811,7815,7816)</b>	<b>1 925 162</b>	<b>4 271 646</b>	<b>-54,9</b>
<b>Transferts de charges d'exploitation (791)</b>	<b>414 703</b>	<b>197 761</b>	<b>NS</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS DE GESTION COURANTE (VIII)</b>	<b>273 994 560</b>	<b>285 257 173</b>	<b>-3,9</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS (IX)</b>			
Produits financiers sur opérations de gestion courante et techniques (76 sauf 768)	5 814	36 041	-83,9
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (IX)</b>	<b>5 814</b>	<b>36 041</b>	<b>-83,9</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (X)</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante (771)	1 364 696	2 713 959	-49,7
Produits exceptionnels sur opérations de gestion techniques (774)	33 587	39 834	-15,7
Produits exceptionnels sur opérations en capital (775,777,778)	17 993 050	3 750 823	NS
Reprises sur provisions et transfert de charges exceptionnelles (787,797)	297 327	255 104	16,6
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (X)</b>	<b>19 688 659</b>	<b>6 759 720</b>	<b>191,3</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (XI = VII+VIII+IX+X)</b>	<b>3 159 558 871</b>	<b>3 281 430 463</b>	<b>-3,7</b>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DEFICITAIRE (XII = XI-VI)		18 890 856	
<b>TOTAL GENERAL (XIII = VI + XII)</b>	<b>3 159 558 871</b>	<b>3 300 321 318</b>	<b>-4,3</b>

La CANSSM adresse ses remerciements à ses collaborateurs et aux patients de l'offre de santé Filieris pour leur participation lors des prises de vues illustrant ce rapport annuel.

Directeur de la publication : Gilles de Lacaussade, directeur général  
 Responsable de la publication, conception et rédaction :  
 Béatrice Monteux, directrice de la communication

Création graphique et réalisation : Parimage

Iconographie : Raphaël de Bengy ;  
 Gérald Geronimi ; Pascal Volpez ;  
 Impression : xxx

**Filieris**  
la santé en action

[filieris.fr](http://filieris.fr)



[secumines.org](http://secumines.org)

**CANSSM** - Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines  
Siège social : 77, avenue de Ségur - 75714 Paris Cedex 15

